



SAINT-ÉTIENNE

la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00230

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 82

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,
Mme Christiane RIVIERE, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



SAINT-ÉTIENNE

la métropole

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) Saint-Etienne Métropole a intégré 8 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017 et est devenue une Communauté Urbaine, ce qui a modifié la structure des budgets.

L'exécution du budget 2017 a pris en compte l'impact de ces modifications tant en dépenses qu'en recettes et de ce fait les comparaisons avec les chiffres de 2016 sont rendues très difficiles.

Budget principal

Malgré les changements de périmètre, le budget 2017 en réalisation est conforme à celui de 2016.

Les dépenses d'équipement ont nettement progressé en comparaison à 2016 s'élevant ainsi à 51,6 M€.

Le taux d'exécution s'élève à 64,4 % en 2017.

L'encours de dette a diminué s'établissant à 348,1 M€ au 31/12/2017 contre 361,2 M€ au 31/12/2016.

Budget annexe Transports

La diminution de l'épargne nette de 3 M€ s'explique par la baisse de 3,6 M€ des recettes du Versement Transport (en 2016 erreur d'affectation de VT par l'ACOSSE et régularisation de VT des années 2013 à 2015) et par l'augmentation de 0,4 M€ de l'annuité de dette. Ceci malgré une optimisation des services de transport ayant généré une économie de 1,3 M€.

Les dépenses d'équipement sont en nette évolution par rapport à 2016 s'élevant ainsi à 38,8 M€.

Le taux d'exécution s'élève à 77,1 % en 2017.

Budget annexe Zones Industrielles

Il n'y a pas d'épargne sur ce budget exécuté en comptabilité de stocks.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 0,8 M€ et permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activité.

Les autres budgets annexes

Il s'agit des budgets Assainissement collectif, SPANC, Eau, Parcs et Aires de Stationnement et Réseaux de Chaleur.

Ces budgets s'équilibrent essentiellement avec les redevances des usagers.
Les dépenses totales d'équipement s'élèvent à 14,3 M€ se répartissant ainsi : 6,8 M€ pour l'Assainissement Collectif, 6,7 M€ pour l'Eau, 0,2 M€ pour les parkings et 0,6 M€ pour les Réseaux de Chaleur.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2017.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 7 voix contre et 2 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SOMMAIRE

Le compte administratif 2017 : résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes

I - Les résultats budgétaires de l'exercice

- 1- Budget Principal
- 2- Budget annexe des services à caractère administratif
- 3- Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial
- 4- Résultats de clôture 2017 consolidés

II – L'exécution 2017 du budget PRINCIPAL

1- Les recettes de fonctionnement

- 1-1 - Recettes fiscales
- 1-2 - Les dotations fiscales versées par l'Etat
- 1-3 - Le FPIC et les autres participations et subventions
- 1-4 - Les autres produits de fonctionnement
- 1-5 - Les produits exceptionnels et reprises de provisions

Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement

2 – Les dépenses de fonctionnement

- 2-1 - Les reversements aux communes
- 2-2 - Les dépenses courantes de gestion
 - 2-2-1 Les charges de personnel
 - 2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets
 - 2-2-3 Les autres dépenses de gestion
 - 2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante
 - 2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions

Tableau de synthèse des dépenses de gestion

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

- 3-1- L'épargne de gestion
- 3-2- L'annuité de la dette
- 3-3- La chaîne de l'épargne

4 – Les investissements et leur financement

- 4-1 – Les dépenses d'équipement
- 4-2 – Les dépenses financières
- 4-3 – Le financement des investissements
- 4-4 – La capacité de désendettement

III – L'exécution 2017 du budget annexe TRANSPORTS

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2017
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - L'encours et l'annuité de dette
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

IV – L'exécution 2017 du budget annexe ZONES INDUSTRIELLES

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2017
- 2 - La section de fonctionnement
- 3 - L'encours et l'annuité de dette
- 4 - La section d'investissement

V - L'exécution 2017 des budgets annexes ASSAINISSEMENT

- 1 – le budget annexe assainissement collectif
 - 1-1 Présentation générale du Compte Administratif 2017
 - 1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement
 - 1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement
 - 1-4 L'encours et l'annuité de dette
 - 1-5 Les recettes réelles d'investissement
 - 1-6 Les dépenses réelles d'équipement
- 2 – le service d'assainissement non collectif (SPANC)

VI - L'exécution 2017 du budget annexe EAU

- 1 - Présentation générale du Compte Administratif 2017
- 2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement
- 3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement
- 4 - L'encours et l'annuité de dette
- 5 - Les recettes réelles d'investissement
- 6 - Les dépenses réelles d'investissement

VII - L'exécution 2017 du budget annexe AIRES DE STATIONNEMENT

VIII - L'exécution 2017 du budget annexe RESEAUX DE CHALEUR

ANNEXE : Rapport de la dette

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – LES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les comptes font apparaître les éléments suivants :

1 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice 2017

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes	290 292 589.51	83 811 975.09	374 104 564.60
Dépenses	250 750 502.38	94 212 742.24	344 963 244.62
Résultat de l'exercice Excédent / Déficit	39 542 087.13	-10 400 767.15	29 141 319.98

Résultats d'exécution avec reprise des résultats 2016

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Reprise de résultats EPCI dissous	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	55 143 677.63	-29 872 382.99	39 542 087.13	69 084.74	64 882 466.51
Investissement	-19 432 981.10		-10 400 767.15	1 122 558.99	-28 711 189.26
Sous-Total(1)	35 710 696.53	- 29 872 382.99	29 141 319.98	1 191 643.73	36 171 277.25
Solde des restes à réaliser					- 13 776 189.93

Après reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture du budget principal (hors restes à réaliser) s'élève à 36 171 277.25 €. Le solde des restes à réaliser s'élève à -13 776 189.93 €.

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

- 250.7 M€ en dépenses et 290.4 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 94.2 M€ en dépenses et 84.9 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2018 dont le solde est égal à -13.8 M€).

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	250 750 502 €	Total Recettes (réelles + ordre)	290 361 674 €
<p style="text-align: right;">Dépenses réelles : 232 049 097 €</p> <p>Dépenses de gestion 207 228 491 €</p> <p>Charges exceptionnelles et dotations aux provisions 13 873 698 €</p> <p>Charges financières 10 946 908 €</p> <p>Opérations d'ordre 18 701 405 €</p>		<p style="text-align: right;">Recettes réelles : 289 093 939 €</p> <p>Impôts et taxes 196 248 724 €</p> <p>Dotations versées par l'Etat 54 969 493 €</p> <p>FPIC 3 261 771 €</p> <p>Autres dotations et participations 6 197 952 €</p> <p>Autres produits courants 21 665 825 €</p> <p>Recettes excep./reprises provisions 5 682 758 €</p> <p>Produits financiers 998 331 €</p> <p>Reprise résultat EPCL dissous 69 085 €</p>	
Résultat de clôture de fonctionnement :	64 882 467 €	<p>Opérations d'ordre 1 267 735 €</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="color: blue;">Résultat reporté</p>	25 271 295 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	94 212 742 €	Total Recettes (réelles + ordre)	84 934 534 €
<p style="text-align: right;">Dépenses réelles : 91 755 554 €</p> <p>Dépenses d'équipement 50 837 963 €</p> <p>Capital de la dette 24 284 285 €</p> <p>Autres dép. financières 15 897 808 €</p> <p>Opérations comptes tiers 735 498 €</p> <p>Opérations d'ordre 2 457 188 €</p>		<p style="text-align: right;">Recettes réelles : 65 043 675 €</p> <p>Emprunts 8 500 600 €</p> <p>Autres recettes d'équipements 14 207 916 €</p> <p>Recettes financières 8 901 650 €</p> <p>Opérations comptes tiers 2 438 567 €</p> <p>Reprise résultat EPCL dissous 1 122 559 €</p> <p>Affectation résultat</p> <p style="text-align: right;">29 872 383 €</p> <p>Opérations d'ordre 19 890 859 €</p>	
Résultat reporté	-19 432 981 €	- 28 711 189 €	Solde investissement
Restes à réaliser	26 195 818 €	- 13 776 190€	Restes à réaliser
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	-42 487 379 €	Solde des RàR	12 419 628 €
Excédent global de clôture (RàR compris)	22 395 087 €		

Synthèse des résultats Budget Principal	
Résultat de clôture de fonctionnement 64.9 M€	Solde investissement -28.7 M€
	Solde des RàR - 13.8 M€
Excédent global de clôture (RàR compris) 22.4 M€	

2 - Budget annexe des services à caractère administratif

BUDGET ANNEXE DES ZONES INDUSTRIELLES

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement				
Investissement	3 053.70		150.47	3 204.17
Sous-Total (2)	3 053.70		150.47	3 204.17

3 – Budgets annexes des services à caractère industriel et commercial

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	8 035 462.55	-1 631 910.84	3 178 450.32	9 582 002.03
Investissement	-7 283 291.95		-2 016 561.78	-9 299 853.73
Sous-Total (3)	752 170.60	-1 631 910.84	1 161 888.54	282 148.30
Solde des restes à réaliser				408 419.62

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Alignement ICNE Compte de Gestion	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	4 401 082.95	-1 779 137.49	3 034 739.56		5 656 685.02
Investissement	-777 632.02		-1 297 034.68	- 3 979.00	-2 078 645.70
Sous-Total (3)	3 623 450.93	- 1 779 137.49	1 737 704.88	-3 979.00	3 578 039.32
Solde des restes à réaliser					-1 519 273.64

BUDGET ANNEXE SPANC

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Reprise résultats EPCI dissous	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	896.01		33 819.11		34 715.12
Investissement	38 213.29		4 617.65	16 508.09	59 339.03
Sous-Total (3)	39 109.30		38 436.76	16 508.09	94 054.15
Solde des restes à réaliser					0.00

BUDGET ANNEXE EAU

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Alignement ICNE Compte de Gestion	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	6 803 053.39	-2 354 546.25	2 724 225.11		7 172 732.25
Investissement	3 555 623.75		-2 598 780.38	- 4 952.00	951 891.37
Sous-Total (3)	10 358 677.14	-2 354 546.25	125 444.73	-4 952.00	8 124 623.62
Solde des restes à réaliser					699 243.41

BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	1 763 350.82	-1 364 453.00	1 369 479.91	1 768 377.73
Investissement	-256 830.43		300 657.55	43 827.12
Sous-Total (3)	1 506 520.39	-1 364 453.00	1 670 137.46	1 812 204.85
Solde des restes à réaliser				360 284.83

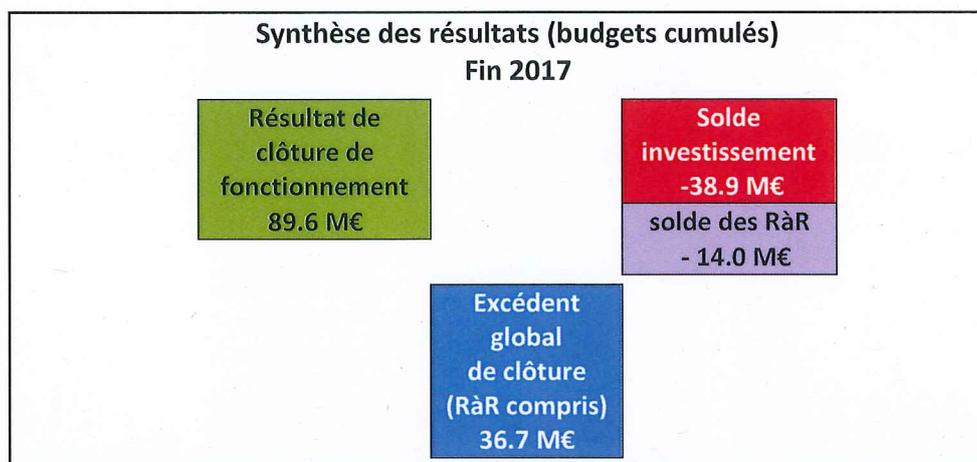
BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture exercice 2017
Fonctionnement	636 840.32	-233 418.99	94 920.14	498 341.47
Investissement	-95 499.35		176 368.95	80 869.60
Sous-Total (3)	541 340.97	-233 418.99	271 289.09	579 211.07
Solde des restes à réaliser				-134 022.54

4 – Résultats de clôture 2017 consolidés

Tous budgets consolidés	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Reprise résultats EPCI dissous	Alignement ICNE Compte de Gestion	Résultat de clôture exercice 2017 (hors RàR)
Total 1+2+3	52 535 019.56	-37 235 849.56	34 146 371.91	1 208 151.82	-8 931 .00	50 644 762.73
Solde des restes à réaliser consolidés						-13 961 538.25

Ainsi, les résultats cumulés à la fin de l'exercice sont de 50.6 M€ (hors reports d'investissement). En tenant compte des restes à réaliser, l'excédent global de clôture s'élève à 35.4 M€.



II – L'EXECUTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

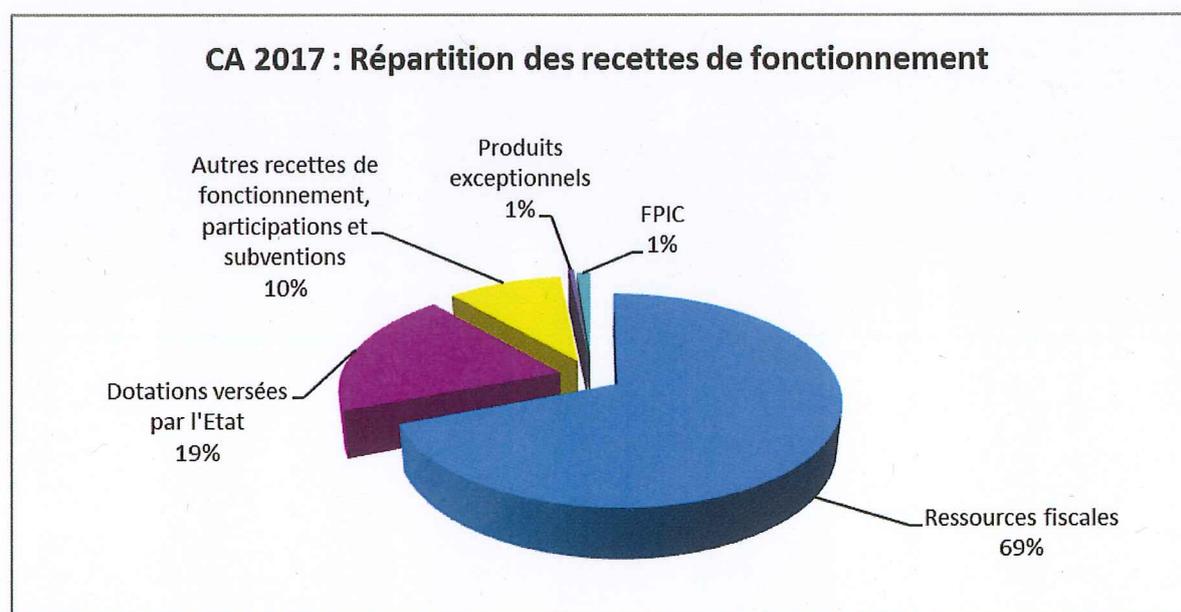
L'analyse rétrospective, et donc des comptes administratifs, est un outil d'appréhension de la situation financière qui doit permettre d'évaluer les marges de manœuvre actuelles et futures.

Au 1er janvier 2017, le périmètre de Saint-Etienne Métropole s'est élargi, avec l'arrivée de huit nouvelles communes.

En conséquence l'analyse comparative de l'exécution des budgets 2016 et 2017 va encore une fois être rendue difficile.

1 – Les recettes de fonctionnement

➤ **283.8 M€ en 2017** (opérations réelles uniquement)



1-1 Recettes fiscales (196.2 M€, 69.2 % des recettes de fonctionnement)

en Keuros

	2016	2017
--	------	------

Impôts et taxes	187 270	196 249
------------------------	----------------	----------------

En 2017 les recettes fiscales sont en progression du fait :

- de l'intégration des huit nouvelles communes au 1^{er} Janvier 2017,
- des revalorisations de bases fiscales de 0.40 %,
- d'un produit exceptionnel de CVAE,
- et de la modification de l'encaissement de TASCOM,

Fiscalité Economique	85 683	89 452
CFE	44 092	44 973
CVAE IFER TASCOM	30 109	33 757
DCRTP GIR	11 002	10 564
Allocations compensatrices CFE CVAE	129	47
Allocations compensatrices TP	351	111

Fiscalité ménages	62 444	65 827
TH TFB TFNB	59 709	62 024
Allocations compensatrices TH – TF	2 735	3 803
Rôles supplémentaires/complémentaires	2 092	2 022
TEOM	37 051	38 948

Depuis la réforme de 2010 et la suppression de la taxe professionnelle, le nouveau panier fiscal de Saint-Etienne Métropole est composé des impositions économiques nouvelles (CFE, CVAE, IFER, TASCOM) et d'impositions portant sur les ménages (TH, TFB et TFNB), provenant, d'une part, de transferts de fiscalité perçue préalablement par d'autres niveaux de collectivités (principalement part de TH perçue par les Départements) et, d'autre part, de l'instauration d'une fiscalité mixte en janvier 2011.

➤ **La fiscalité économique en 2017 : 89.5 M€ soit 46 % des recettes fiscales**

La Cotisation Foncière Economique (CFE), héritière de la taxe professionnelle, représente 45 M€ en 2017, soit près de 23 % de nos ressources fiscales. Il s'agit de la principale ressource fiscale économique de l'Agglomération qui progresse de près de 2 % en 2017.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 26.4 M€ en 2017 pour Saint-Etienne Métropole (en progression de 9 %).

La CVAE représente 1.5% de la valeur ajoutée produite dont 26.5% versés au profit du bloc communal, avec un dégrèvement pris en charge par l'Etat en fonction du chiffre d'affaires réalisé (dégrèvement total si CA inférieur à 500 000 €). L'Etat reverse aux collectivités en année N les acomptes versés par les entreprises en juin et septembre de l'année N-1, auxquels s'ajoute le solde dû au titre de l'année N-2.

Deux autres ressources en 2017, en complément de la CFE et de la CVAE, et en substitution à la taxe professionnelle :

- l'**IFER** (imposition sur les entreprises de réseau) qui représente 1.7 M€ en 2017,
- la **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) 5.7 M€, en progression de 1.2M€ puisque 5 trimestres ont été perçus en 2017 suite à une modification du mode de recouvrement.

La DCRTP (dotation de compensation de la réforme TP) et GIR (Garantie Individuelle de Ressources) représentent 10.6 M€.

Un dispositif visant à compenser les pertes de recettes liées à la réforme de la TP a été mis en place, qui se décompose :

- en une dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : dotation budgétaire à la charge de l'Etat de 3.6 M€ (dotation figée),
- et une Garantie Individuelle de Ressources (GIR) d'un montant de 6.9 M€. Il s'agit d'un fonds alimenté par les recettes des collectivités gagnantes lors de la réforme de la TP.

Les allocations (0.1 M€) mises en place pour compenser des pertes de recettes fiscales des entreprises entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative et résultant donc de décisions nationales, subissent une nouvelle baisse de 323 K€ après celle de 54 K€ de 2016.

➤ **La fiscalité ménages en 2017 : 65.8 M€ soit 33.5 % des recettes fiscales**

La taxe d'habitation (TH) : 54.5 M€ en 2017 : en hausse de 3.9 % par rapport à 2016.

La TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux de TH appliqué par Saint-Etienne Métropole est inchangé depuis sa création en 2011, soit 10.56%, dont 9.6 % de fraction de taux liée au transfert du département et 0.96 % de fiscalité mixte.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : 6.8 M€ en 2017. Le taux appliqué par Saint-Etienne Métropole est de 1.37 % inchangé depuis sa création en 2011.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0.7 M € en 2017. Elle regroupe :

- la taxe foncière sur le non bâti : 0.2 M€ (taux 4.98 % dont fraction de taux transféré 2.21 %)
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) : 0.5 M€ en 2017, imposition figée dans son taux 2010 qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties non agricoles.

Les allocations compensatrices au titre de la TH perçues en 2017 représentent 3.8 M€ en hausse de 1.1 M€ par rapport à 2016. Cette évolution résulte d'une augmentation des bases exonérées de l'année 2016 (consécutive au rétablissement du bénéfice de l'exonération de TH, sous conditions de ressources, pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité).

➤ En complément de ces recettes, en 2017, ont été enregistrés 2 M€ de rôles supplémentaires (au titre des années antérieures) et complémentaires, soit 1.7 M€ au titre de la CFE et 0.3 M€ au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

➤ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 38.9 M€ soit 19.8 % des recettes fiscales**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), il s'agit d'une recette qui participe à l'équilibre du budget des ordures ménagères.

Elle représente 38.9 M€ en 2017 soit 19.8 % de nos ressources fiscales. Elle constitue le mode de financement principal du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, les autres ressources provenant des subventions et recettes liées à la valorisation et reprise des matériaux et de la redevance spéciale. Elle finance la collecte, proprement dit, les déchèteries, le transfert, la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation des recettes s'explique par l'évolution des bases qui ont progressé ainsi sur la période :

	Année 2016 par rapport à 2015	Année 2017 par rapport à 2016
Part loi de finances en %	1.00	0.40
Part locale évolution habitat en %	1.07	3.44 *
Total	2.07	3.84

*dont intégration des 8 nouvelles communes

mais également par l'évolution du taux de TEOM qui est passé de 8.15 % en 2016 à 8.25 % en 2017. Ce taux reste inférieur au taux moyen de TEOM constaté en 2016 France entière : 9.25 % (source : données « les collectivités locales en chiffres 2017 » DGFIP – DGCL).

Comparatifs de taux de TEOM (2017)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60 %
CA LE COTENTIN	11.70 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	11.25 %
CA de METZ METROPOLE	11.06 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10.90 %
EUROMETROPOLE STRASBOURG	10.41 %
CA LOIRE FOREZ	9.72 %
CA VIENNE AGGLO	9.71 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	9.59 %
CC FOREZ-EST	9.45 % ex CCPSG et 11.57% ex CCFL
CU ANGERS LOIRE METROPOLE (taux moyen)	9.08 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
TOURS METROPOLE	8.78 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	8.70 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE	8.30 %

SAINT ETIENNE METROPOLE	8.25 %
NANTES METROPOLE	7.50 %
BORDEAUX METROPOLE selon fréquence	de 7.18 à 9.31%

En 2017, les recettes ont permis de couvrir à la fois les charges du service, les charges financières des annuités liées aux investissements réalisés et la part d'autofinancement nécessaire, tout en prenant en compte les frais de structure liés à l'exercice de cette compétence (part de charges d'administration générale).

1-2 Les dotations fiscales versées par l'Etat (55 M€ en 2017, 19.4 % des recettes de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2016	2017
	57 219	54 969
Dotation de compensation des EPCI - CPS (compensation part salaires ex TP)	41 993	41 096
Dotation d'intercommunalité	15 226	13 873

➤ **La Dotation de compensation** (pour la suppression de la part salaires de la TP) intégrée depuis 2004 à la DGF qui représente 41.1 M€ (près de 14.5 % des recettes de fonctionnement).

Afin de financer, dans un contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un **écrêtement uniforme** de la compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales. Afin de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements des périmètres intercommunaux, la loi de finances pour 2017 a prévu un écrêtement uniforme de la part CPS de la dotation de compensation dont le taux a été fixé à **2.78 %** à la suite de la séance du Comité des finances locales du 14 février 2017, ce qui génère une baisse de recettes de 897 K€.

➤ **La dotation d'intercommunalité** : principale ressource exogène de Saint-Etienne Métropole, elle est en baisse de 1.35 M€ en 2017.

Le montant alloué à SEM en 2017 : 13.9 M€ peut être reconstitué ainsi :

- dotation d'intercommunalité 2017	15.7 M€
- contribution au redressement des comptes publics	<u>- 1.8 M€</u>
	13.9 M€

La dotation d'intercommunalité passe ainsi de 37.94 € / habitant en 2016 à 33.58 € en 2017.

1-3 Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les autres participations et subventions (9.5 M€, 3.3 % des recettes de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2016	2017
FPIC	3 642	3 262
Autres dotations et subventions	6 961	6 198

➤ **Le FPIC** : Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est un mécanisme de solidarité nationale qui permet à Saint-Etienne Métropole et à ses communes membres de bénéficier d'une solidarité financière de la part de territoires plus favorisés.

Le montant du FPIC 2017 (Saint-Etienne Métropole + communes membres) s'est élevé à 10.7 M€ (contre 11 M€ en 2016).

Comme chaque année, le Conseil de Communauté a dû fixer la part du FPIC attribuée à Saint-Etienne Métropole et la part attribuée à l'ensemble des communes.

L'application pour 2017 du pourcentage retenu au titre de 2016 aurait emporté une baisse de l'enveloppe à répartir entre les communes, baisse majorée par l'intégration des huit communes entrantes.

Le Conseil de Communauté du 29 juin 2017 a décidé que la part du FPIC à répartir entre les huit communes entrantes serait supportée par la seule enveloppe intercommunale.

Cette nouvelle répartition attribue 69.6 % du FPIC aux communes soit 7 455 K€ et à Saint-Etienne Métropole 30.4 % soit 3 262 K€.

➤ Le budget de Saint-Etienne Métropole bénéficie aussi de **participations et de subventions** versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour contribuer à la réalisation de certaines dépenses ou soutenir certains programmes et actions (PLIE, politique de la ville, contrats de rivières, tri des déchets, grands équipements structurants...). Leur montant varie en fonction des actions conduites par Saint-Etienne Métropole.

Figurent également dans ce poste les attributions de compensation négatives (0.8 M€), le produit de la taxe de séjour (0.5 M€) reversé à l'Office de Tourisme, le produit des Paris Hippiques (0.07 M€) reversé pour moitié à la commune de St-Galmier et à la société gérant l'hippodrome et le reversement de fiscalité relatif à Stelytec (0.05 M€).

1-4 Les autres produits de fonctionnement (21.7 M€, 7.6 % des recettes de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2016	2017
Autres produits de fonctionnement	19 656	21 666
Produit des services	8 271	8 593
Remboursement frais personnel	4 768	6 956
Revenus des immeubles/produits de gestion	6 617	6 117

➤ Le poste « **produits des services** » s'établit à 8.6 M€.

Se retrouvent ici notamment les recettes de tri et de reprise des matériaux des déchèteries (3 M€), les recettes d'entrées du Nautiform (0.4 M€), du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.2 M€), les recettes de la boutique du Musée (0.1 M€), les participations des voyageurs aux aires d'accueil (0.1 M€), le produit des autorisations du droit des sols (0.3 M€), la refacturation du produit issu de la redevance spéciale instituée en direction des gros producteurs de déchets (1.3 M€) et les redevances d'occupation du domaine public RODP (1.4 M€).

Comme les années précédentes depuis 2010, Saint-Etienne Métropole a bénéficié en 2017 d'une recette exceptionnelle de 1 667 268.38 € de la part de l'entreprise SITA au titre d'une réduction attendue de TGAP pour les déchets réceptionnés en 2016.

➤ **Les remboursements de personnel : 7 M€ en 2017** : en progression de 2.2 M€ par rapport à 2016 suite aux remboursements des budgets annexes (une demi année en 2016, convention de gestion avec les communes) et à la mutualisation de nouveaux services avec la ville de Saint-Etienne.

Ce poste comprend : 1.2 M€ en subventions de la part de divers organismes notamment Région (CFAC, PSADER, CTEF), ETAT (Contrat Unique d'Insertion ou CUI, emplois d'avenir), ADEME, FEDER..., des remboursements d'indemnités journalières, et 0.8 M€ pour des remboursements concernant les services communs mis en place avec la ville de Saint-Etienne.

Se trouvent également ici 3.9 M€ correspondants aux remboursements au titre des budgets annexes assainissement collectif, SPANC, Eau potable, réseaux de chaleur et Parcs et Aires de stationnement.

A ce montant, il convient d'ajouter le remboursement par la Cité du Design des personnels mis à disposition de l'école supérieure d'art et de Design de Saint-Etienne (ESADSE), soit 1.1 M€.

➤ **Les revenus des immeubles : 6.1 M€ en 2017**, en baisse de 0.5M€ car en 2016, le stade Geoffroy Guichard avait été mis à disposition pour l'organisation de l'EURO 2016.

Il s'agit notamment des loyers divers au titre des bâtiments économiques (3 M€ y compris remboursements de taxes foncières, frais divers...), de la mise à disposition du stade (2.3 M€), des locations d'espaces réceptifs (0.1 M€), de la redevance pour le Zénith (0.2 M€), la refacturation à la Cité du Design (0.2 M€), la redevance d'occupation des réserves des 3 musées et du restaurant du Musée d'Art Moderne et Contemporain (0.1 M€).

1-5 Les produits exceptionnels et reprises de provisions (1.4 M€, 0.5 % des recettes de fonctionnement de SEM)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Produits exceptionnels et reprises de provisions	3 350	1 434

L'année 2016 avait enregistré de manière exceptionnelle une provision (dépense de fonctionnement) ainsi que sa neutralisation (recette de fonctionnement) au titre des emprunts structurés (2 M€).

➤ Les produits exceptionnels sont tous les autres produits qui n'ont pas un caractère courant à l'inverse des recettes présentées ci-avant : dégrèvement de taxes foncières, remboursement de sinistres, annulation de rattachements d'exercices antérieurs... pour 0.450 M€.

➤ Ainsi que les reprises de provision : notamment la reprise de provision pour la rétrocession de TGAP encaissée en 2014 à hauteur de 982 653.90 € et définitivement acquise.

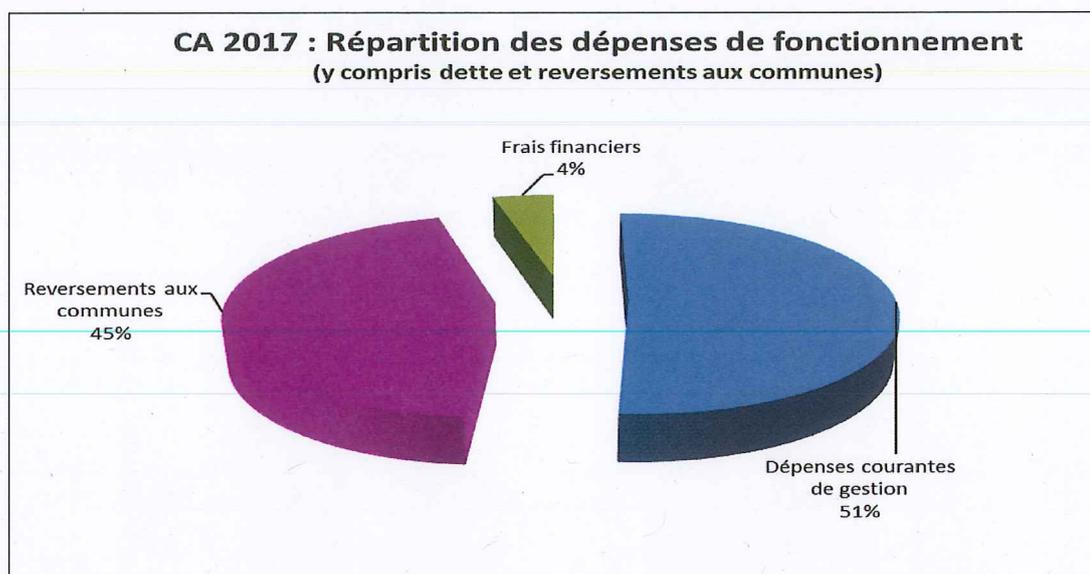
Synthèse des recettes de fonctionnement

Budget Principal

<i>en K euros</i>	2016	2017
Impôts et taxes	187 270	196 249
Dotations versées par l'Etat	57 219	54 969
FPIC	3 642	3 262
Autres dotations et participations	6 961	6 198
Autres produits courants	19 656	21 666
Recettes courantes de gestion	274 748	282 344
Total recettes de fonctionnement yc recettes exceptionnelles	278 098	283 778

2 – Les dépenses de fonctionnement (avec charges exceptionnelles et frais financiers)

- 231 M€ en 2017 (opérations réelles uniquement)

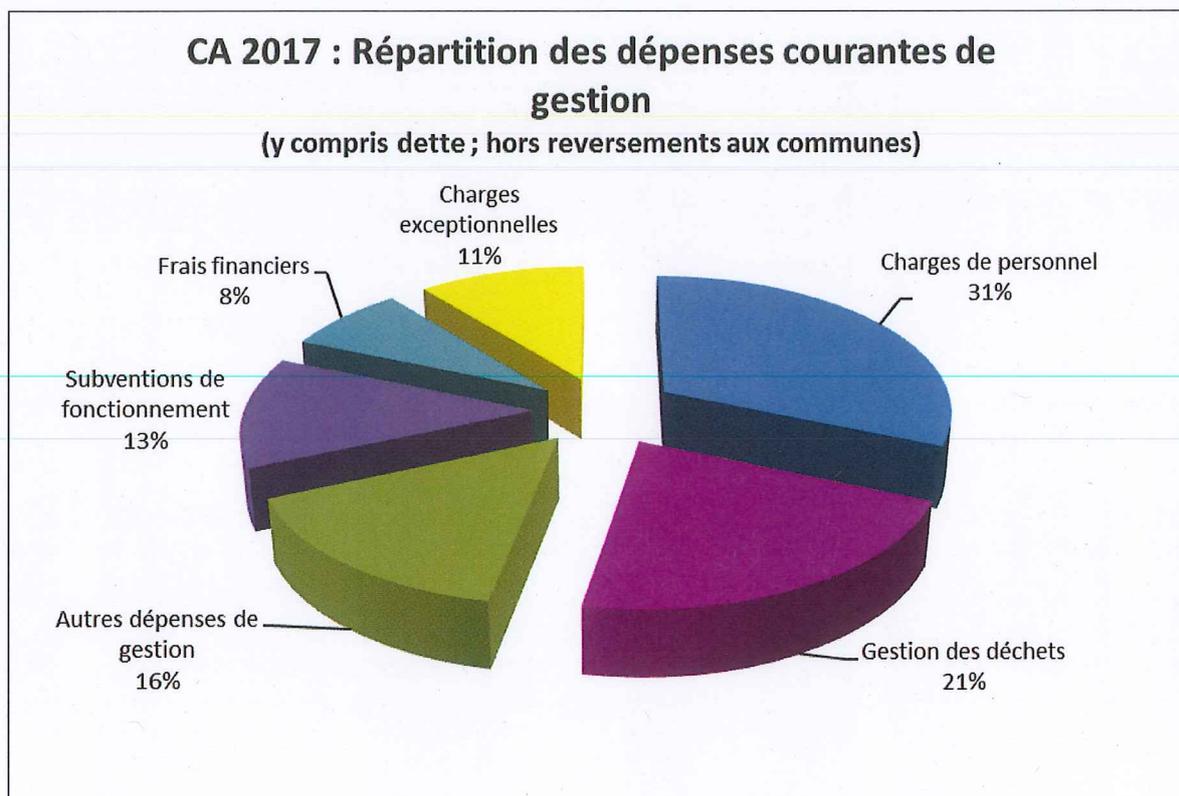


2-1 Les reversements aux communes 103.1 M€ (45 % des dépenses de fonctionnement)

<i>en Keuros</i>	2016	2017
Reversements aux communes	94 128	96 969
AC	72 076	74 048
DSC	22 052	22 921
Reversements de fiscalité au SIPAB	5 035	5 630
Reversement taxe de séjour	428	469
Reversement Paris Hippiques	0	70

- Les reversements aux communes représentent en 2017, 97 M€ :
 - 74 M€ au titre de l'attribution de compensation de TP. Ce montant est en hausse en raison de l'intégration des 8 nouvelles communes et de la prise en compte d'AC exceptionnelles,
 - 23 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire comprenant le 3^{ème} acompte de 560 000 € correspondant à la restitution de la DSC prélevée en 2010.
- Les reversements de fiscalité au SIPAB (Syndicat Intercommunal des Parcs d'Andrézieux-Bouthéon) représentent 5.6 M€, Saint-Etienne Métropole ayant repris les conventions conclues antérieurement.
- Un montant de 469 K€ est reversé à l'office de tourisme au titre du produit de la taxe de séjour.
- Les produits perçus au titre des Paris Hippiques sont reversés à la Commune de Saint-Galmier, et à la société Hippique (70 K€).

2-2 Les dépenses courantes de gestion 127.9 M€ (55 % des dépenses courantes de gestion)



2-2-1 Les charges de personnel 40.3 M€ (31 % des dépenses courantes de gestion)

en Keuros

	2016	2017
Les charges de personnel (012)	34 408	40 250

Les dépenses de personnel augmentent notamment en raison du coût du transfert des agents suite au passage en Communauté Urbaine, calculé sur une année pleine (+ 3.830 M€). En effet, le transfert de ces agents avait été effectif au 1er juillet 2017, soit 6 mois sur l'année 2017.

Autres évènements ayant impacté la masse salariale de Saint-Etienne Métropole :

- le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale fin 2016 qui a eu comme conséquence le transfert des agents de 2 intercommunalités : la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier et la Communauté de Communes de Saint-Bonnet-le-Château (+ 0.430 M€).
- la mutualisation des agents de la Direction des Systèmes Informatiques, des Financements extérieurs et de la Communication dans le cadre de créations de services communs rattachés à la Ville-centre : impact sur une année pleine (+0.356 M€), outre un renfort spécifique de la DSIN (+0.090 M€).

D'autres facteurs internes viennent également expliquer cette évolution :

- Création de postes dans le cadre de réorganisations de services, afin d'accompagner les évolutions de la collectivité (+ 1.204 M€)
- Glissement Vieillesse Technicité avec notamment la hausse du point d'indice, les avancements d'échelons et de grade, l'effet du PPCR, avec le coût induit par le transfert prime-points (différence à la charge de l'employeur) et la réorganisation des carrières, notamment en catégorie C. (+ 0.566 M€)
- Augmentation du coût du contrat pour l'assurance du personnel qui est passé d'un taux de 1.43 % à 1.72% (+ 0.068 M€)

Des économies ont cependant été réalisées et ont donc pu permettre d'amoindrir l'augmentation de la masse salariale 2017 :

- Fin de contrats, notamment la mission Euro et la mission Eco Emballages (- 0.289 M€) ainsi que des départs en retraite (- 0.126 M€)
- Diminution des CDD Renforts et Remplacements (- 0.150 M€)
- Fin de certains contrats aidés et diminution du nombre de saisonniers, lié notamment à la fermeture du centre nautique NAUTIFORM en raison des travaux pendant la période estivale (- 0.137 M€)

2-2-2 Les charges liées à la gestion des déchets 27.5 M€ (21 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Gestion des déchets	26 609	27 458

La part relative à la gestion des déchets s'élève à 27.5 M€.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2016 s'explique notamment par :

- la prise en charge de l'extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole aux 8 nouvelles communes en matière de gestion des déchets comprenant la dotation, les collectes, le transfert, le tri, la déchèterie de Saint-Galmier, la convention avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour la collecte, le transfert et l'accès à la déchèterie d'Estivareilles, les filières de valorisation ainsi que le stockage des déchets non valorisables.
- l'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Lorette.

A noter que cette hausse a été fortement limitée par des dépenses maîtrisées. En effet, suite aux actions mises en place par Saint-Etienne Métropole (contrôle avec interdiction d'apports des déchets types D3E et inertes au quai de transfert des Brunandières et interdiction d'accès des professionnels en déchèteries publiques) les tonnages enfouis entre 2016 et 2017 ont diminué. Les dépenses d'enfouissement sont donc amoindries en 2017.

Se retrouvent ici notamment : les marchés de collecte des ordures ménagères (5 M€) (y compris le tri des marchés forains), les conventions avec la CALF pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif pour les communes d'Aboën, Saint Nizier de Fornas, Saint Maurice En Gourgois, Rozier Côtes d'Aurec et la convention avec la commune de La Gimond (0.3 M€), le contrat de prestations de services conclu avec SITA pour l'enfouissement des ordures ménagères (11.2 M€), les autres charges comme l'exploitation des déchèteries (4.3 M€), la convention avec la CALF pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Estivareilles (0.1 M€), la gestion du quai des Brunandières (0.9 M€), l'élimination des déchets verts (0.3 M€), diverses charges liées à la collecte : entretien des véhicules, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, les conventions de gestion avec les villes... (2.1 M€), les dépenses liées au tri et la valorisation (3.3 M€).

2-2-3 Les autres dépenses de gestion 19.8 M€ (16 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Gestion transitoire passage CU (remboursements aux communes)	1 836	
EURO 2016	2 993	
Autres dépenses de gestion	17 597	19 829

Les dépenses de gestion regroupent 2 types de charges :

- **les charges dites « incompressibles » (7.9 M€)**, c'est-à-dire celles qui relèvent soit de contrats, soit d'achats indispensables à l'offre de service rendu aux usagers et au bon fonctionnement de la

collectivité, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).

Principalement :

- eau, électricité : 1.4 M€
- primes d'assurances, charges locatives de copropriété, frais de gardiennage : 1.3 M€
- taxes foncières et autres droits : 1.6 M€
- remboursements de frais aux communes : 2.5 M€
- locations immobilières et crédit-bail immobilier : 0.4 M€

- **les charges dites « compressibles » (11.9 M€)** qui englobent notamment les dépenses de fournitures, d'entretien et de réparations, de cérémonies, de missions, d'affranchissement, de télécommunication...

Figurent notamment dans cette catégorie :

- Les vêtements de travail (personnel rivières, assainissement et voirie) 37 K€, les fournitures administratives et fournitures de la boutique du MAMC 136 K€,
- les autres matières et fournitures de petit équipement pour 256 K€ (petit matériel pour le MAMC, le stade, les rivières...),
- les contrats de prestations de services 539 K€ (contrat VAGO gestion des aires d'accueil, PSADER...),
- frais d'animations : PLIE, écocitoyenneté, services aux entreprises, MAMC, animation sportives 1 081 K€,
- l'entretien des terrains pour 291 K€, l'entretien des bâtiments pour 475 K€, l'entretien des voies et réseaux pour 2 675 K€, l'entretien divers et les contrats de maintenance pour 1 624 K€,
- 203 K€ de frais de nettoyage des locaux (y compris stade, MAMC et bâtiments économiques), 507 K€ pour les frais d'affranchissement et de téléphone.
- frais divers d'administration générale (documentation, formation, télé locale, achat de prestations ASSE...) 1 284 K€,
- frais de transport 347 K€,
- frais de communication 514 K€
- honoraires et rémunérations diverses (assistance juridique, conseil, études...) 329 K€, frais d'actes et contentieux 3 K€, 505 K€ d'annonces et insertions, d'achats d'espaces publicitaires et de campagne d'images (expositions du Musée d'Art Moderne et Contemporain, collectif des ambassadeurs...), la participation aux salons, les publications diverses,

L'augmentation des dépenses de gestion s'explique par l'inflation de 1.20 % (chiffre INSEE Novembre 2016 – Novembre 2017) ainsi que par l'intégration des 8 nouvelles communes et l'organisation des 30 ans du musée d'Art Moderne et Contemporain.

2-2-4 Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante 16.6 M€ (13 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Subventions de fonctionnement	14 596	15 520
+Autres frais	1 025	1 033

Pour les subventions de fonctionnement versées, il s'agit principalement des :

➤ Contributions aux organismes de regroupement et subventions versées à d'autres établissements publics à hauteur de 13.2 M€ :

Figurent les financements apportés à la Cité du Design (7 031 415 €), à l'Office de Tourisme Communautaire (2 205 000 €), au syndicat mixte Sud-Loire ZAIN (885 434 €), au syndicat mixte de l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon (789 950 €), au SCOT (351 500 €), la participation au Pôle Métropolitain (199 248 €), au Parc du Pilat (198 852 €), au SMAGL (142 800 €), au Fonds Local de l'innovation (904 500 €), à l'ADIL (44 203 €), aux pôles de compétitivité (75 000 €), à l'enseignement

supérieur (38 500 €), aux contrats rivières et eaux pluviales (90 947 €), au Fonds de Solidarité Logement (60 277 €), aux crèches inter-entreprises (66 396 €)...

➤ Subventions diverses 2.3 M€ : il s'agit de l'ensemble des subventions versées : à EPURES (818 K€), au titre du contrat de ville (412 K€), la politique de développement durable (344 K€), la politique économique (203 K€), la politique culturelle (201 K€), l'école de la 2^{ème} chance (100 K€), la convention d'objectif avec l'ASSE (116 K€), les évènements sportifs (50 K€), ...

➤ Les autres frais 1 M€ : il s'agit du montant des indemnités et de la formation des élus.

2-2-5 Les charges exceptionnelles et dotations aux provisions 13.9 M€ (11 % des dépenses courantes de gestion)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	16 656	13 874

Ce poste est en diminution de 2.8 M€ par rapport à 2016 :

- constitution d'une provision pour dette neutralisée par une recette de même montant,
- baisses des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes des transports et à celui des parcs et aires de stationnement.

Suite au transfert de l'assainissement en 2011, ont notamment été intégrées dans ce poste les participations eaux pluviales versées au budget annexe de l'assainissement, soit 1 473 K€, et les contributions versées aux délégataires (également au titre des eaux pluviales) soit 1 021 K€.

Des subventions d'équilibre ont été versées au budget transport (5 727 K€) et au budget ZI (448 K€), ainsi qu'aux budgets annexes Parking (215 K€) et Réseaux de chaleur (70.5 K€) (sommés prélevés sur les AC des communes concernées dans le cadre des transferts de compétence).

Egalement, figure ici le versement à hauteur de 900 K€ au titre de la participation de Saint-Etienne Métropole à l'équilibre de l'opération Novaciéries (participation totale de Saint Etienne Métropole estimée à 22.3 M€ en fin d'opération).

Différentes sommes ont été enregistrées en 2017, notamment :

- une nouvelle provision de 2 000 K€ a été constituée en 2017 pour faire face aux risques de taux liés à certains produits structurés (la provision est portée à 12 M€).
- une nouvelle provision de 1 667 K€ a été passée suite à l'encaissement d'une recette exceptionnelle liée à une réduction de TGAP qui pourrait être reversée.
- diverses annulations de titres sur exercices antérieurs (redevance spéciale...), le redressement URSSAF, une participation versée au délégataire du Zénith pour les Espaces Aménagés et le dégrèvement de TASCOM.

Synthèse des dépenses de gestion

<i>en K euros</i>	2016	2017
Les charges de personnel	34 408	40 250
Gestion des déchets	26 609	27 458
Autres dépenses de gestion	22 426	19 829
Subventions de fonctionnement et autres dépenses	15 621	16 553
Total dépenses courantes de gestion	99 064	104 090
Total dépenses courantes yc reversements aux communes	198 655	207 228
Total dépenses de fonctionnement (y compris charges exceptionnelles – hors dette)	215 311	221 102
<i>Pour mémoire</i>		
Frais financiers	10 090	9 949
Total des charges de fonctionnement	225 401	231 051

3 – Les niveaux d'épargne, la dette et la capacité d'autofinancement

3-1 – L'épargne de gestion

<i>en K euros</i>	2016	2017
Produit de fonctionnement courant	274 748	282 344
Charges de fonctionnement courant	198 655	207 228
Excédent brut de fonctionnement	76 093	75 116
Solde exceptionnel	-13 306	- 12 440
Epargne de gestion	62 787	62 676

L'épargne de gestion est quasiment stable entre 2016 et 2017.

3-2 – L'annuité de la dette : en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette (9.9 M€) et en dépenses d'investissement le remboursement en capital (24 M€)

<i>en K euros</i>	2016	2017
Frais Financiers <i>(Dont transferts 2016 et 2017)</i>	10 090 <i>(1 354)</i>	9 949 <i>(90)</i>
Capital de la dette <i>(Dont transferts 2016 et 2017)</i>	23 820 <i>(6 925)</i>	24 008 <i>(431)</i>
Annuité de dette	33 910	33 957

L'annuité de dette est contenue en 2017 à son niveau 2016.

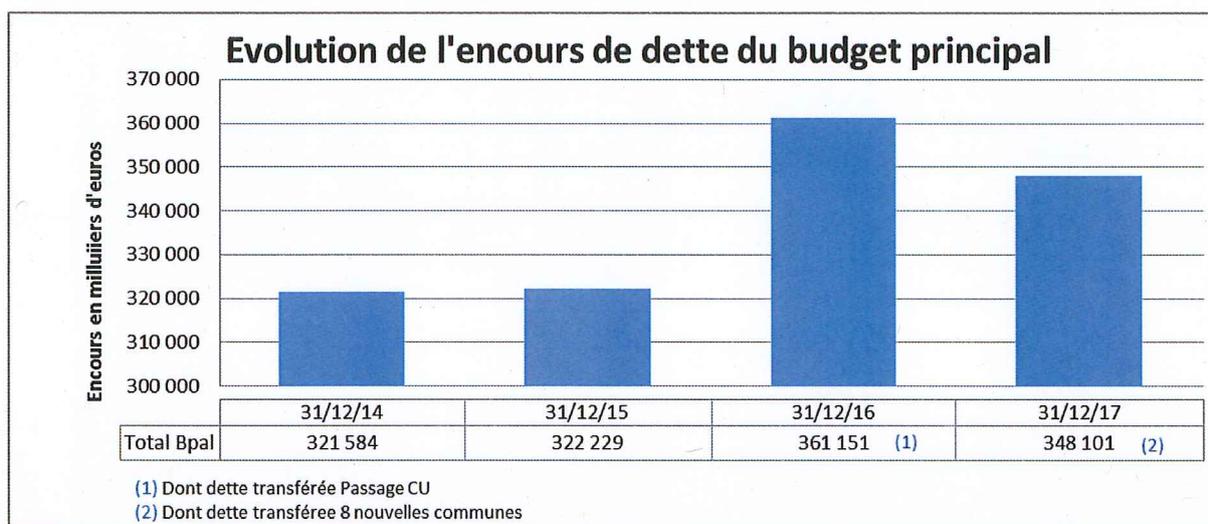
L'encours de dette au 31/12/2017 s'établit à 348.1 M€. Il se répartit à 64 % en taux fixes (223.6M€), 34 % en taux révisables (117.1M€) et 2% en taux structurés (7.4M€)

Ainsi, avec les transferts 2016 et 2017, l'encours de dette baisse sur le budget principal :

Encours de dette au 31/12/2016 361.15 M€

Encours de dette au 31/12/2017 348.10 M€

-13.05 M€



Le taux moyen de la dette en 2017 s'élève à 2.78% (exposition finale avec swap) contre 2.85% en 2016. L'annuité de dette de l'année 2017 représente 34 M€.

3-3 – La chaîne de l'épargne du budget principal

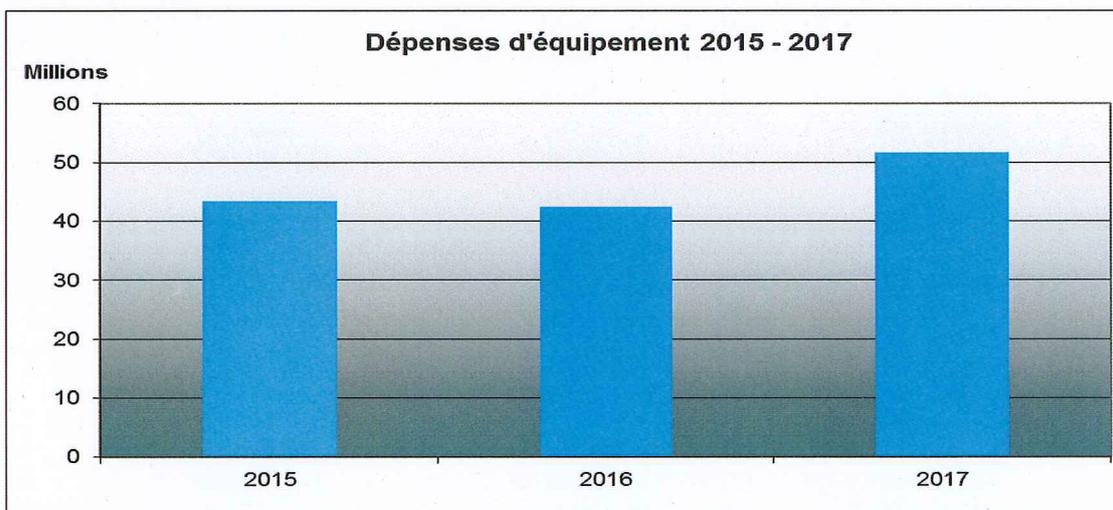
<i>en K euros</i>	2016	2017
Epargne de gestion	62 787	62 676
- Frais Financiers	- 10 090	- 9 949
Epargne brute	52 697	52 727
- Capital de la dette / cautions	- 23 925	-24 284
Epargne nette	28 772	28 443

L'épargne brute, qui est le reliquat de l'épargne de gestion après paiement des intérêts de la dette est stable par rapport à 2016. Elle se situe autour de 52.7 M€ et correspond aux moyens dont dispose Saint-Etienne Métropole pour rembourser le capital de la dette et autofinancer ses nouveaux investissements.

En 2017, le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'apprécier l'indépendance financière de Saint-Etienne Métropole et sa politique en matière de financement des investissements se situe à environ 18.6 %.

Il représente la part des recettes consacrées à couvrir le remboursement en capital de la dette et l'autofinancement de ses investissements.

4– Les investissements 2017 : 67.5 M€ (dont 51.6 M€ de dépenses d'équipement) et leur financement



en K euros

2016

2017

Les dépenses d'investissement	68 968	67 471
dont dépenses d'équipement	42 496	51 573
soit dépenses directes d'équipement	31 050	40 185
dont opérations sous mandat	1 220	735
soit fonds de concours et subventions d'équipement	11 446	11 388
dont dépenses financières d'investissement		
<i>*Pour mémoire 15M€ d'écritures de régularisation équilibrées en dépenses / recettes</i>	26 472*	15 898

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 64.4 % en 2017.

4-1 – Les dépenses d'équipement

- Les dépenses directes d'équipement : 40.2 M€

Dans le domaine de l'innovation, du développement économique et de l'attractivité du territoire (8.6 M€) :

- Le montant consacré à la politique de développement économique au sein du budget principal à hauteur de **2.4 M€** a permis de poursuivre les projets de réhabilitation de friches : site NOVACIERIES à **Saint-Chamond** et des travaux d'entretien courant sur le Parc de METROTECH à **Saint-Jean-Bonnefonds** (0.5 M€). D'autres réalisations ont été effectuées : équipements réalisés par la SEDL sur la zone d'activités Combeplaine à Rive de Gier (0.5 M€) et la réhabilitation des bâtiments économiques (1.2 M€) (dont bâtiment OPTSYS, Ex GIAT St-Etienne, BHT Manutech, Locaux Fauriel, Pépinière imprimerie, Flextronic, Polyane). Des études économiques ont également été menées (0.2M€).
- Des crédits de **0.5 M€** ont été investis dans la politique de l'enseignement supérieur en direction des projets en délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat (fin des chantiers) : la Faculté de médecine (147 K€), le Centre Ingénierie de la Santé (CIS) (311 K€). Se rajoutent des crédits pour l'Institut de Recherche de Médecine et d'Ingénierie du Sport (IRMIS) (35 K€) et pour la passerelle et le parking du pôle santé (3 K€).
- Au niveau du numérique, le plan « école numérique 2015-2020 » dans les écoles de l'agglomération, ainsi que le développement des infrastructures wifi et la mise en œuvre d'expérimentations d'usages numériques innovants ont représenté un investissement de **1.3 M€**.
- Pour développer le tourisme local, à travers ses différentes composantes (tourisme d'affaires, urbain, vert ou patrimonial) **4.4 M€** ont été dépensés pour l'attractivité du territoire : la fin des travaux de rénovation du stade Geoffroy-Guichard et de ses abords (178 K€), le matériel nécessaire à l'exploitation du stade (265 K€), la rénovation du complexe nautique Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon** (2 207 K€), l'investissement courant du Musée d'Art Moderne et Contemporain à **Saint-Priest-en-Jarez**, l'aménagement des locaux du personnel et l'organisation des 30 ans (701 K€), la réhabilitation du bâtiment des réserves des musées (605 K€), les actions en faveur des équipements touristiques (366 K€) : Chartreuse de **Sainte-Croix-en Jarez**, Château de **Fontanès**, Le Corbusier à **Firminy**, Zénith..., l'opération « murs peints » et le plan « lumière » pour rendre plus attractif le territoire (78 K€), des travaux à la Cité du Design (30 K€).

Dans le domaine de l'environnement et de la voirie (un budget de 27.2 M€ en investissement)

- Afin d'améliorer la qualité des voiries et des espaces publics, le programme annuel de voiries de 2017 s'est élevé à la somme de **22.4 M€** : 20.9 M€ ont été consacrés à la voirie communautaire, auxquels se rajoutent les crédits affectés à l'amélioration de la circulation autour de l'hôpital Nord (0.1 M€), aux échangeurs de la vallée du Gier (0.3 M€) et aux travaux Rue Colonel Marey (1.1 M€).
- Au titre de l'amélioration de la qualité des rivières et de leurs berges : **2.6 M€**. Divers travaux ont été réalisés sur le Furan, le Gier et sur l'Ondaine. Les contrats rivière permettent la programmation d'actions de restauration des rivières tant au niveau de la qualité de l'eau, qu'en ce qui concerne la qualité des berges et des milieux s'y rapportant, ainsi que la gestion des crues. A travers ces contrats de rivières, Saint-Etienne Métropole valorise et gère durablement les rivières.
- La qualité des rivières passe par le bon fonctionnement de l'assainissement. En fonction du schéma directeur de l'assainissement, des crédits de **0.5 M€** y ont été consacrés. Les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières en synergie avec les contrats de

rivière (Furan, Gier et Ondaine), permettent de collecter et de traiter les eaux polluées par temps sec et par temps de pluie.

- Saint-Etienne Métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire. Pour cela **1.5 M€** ont été investis en 2017 (l'essentiel des dépenses concernant ce poste figure en fonctionnement). Comme toutes les années, des camions de bennes à ordures ménagères ont été renouvelés et réparés (0.4 M€), des bacs et des sacs pour la collecte ont été achetés (0.5 M€). Des crédits ont été affectés pour les grosses réparations dans les déchèteries, pour terminer la construction de la déchèterie associée à la zone d'activité artisanale de la Briqueterie à **Lorette** et pour l'étude de l'extension de la déchèterie de **Saint-Chamond** (0.3 M€). Des conteneurs pour les apports volontaires de tri ont été installés, et la mise en place du tri sélectif sur le secteur de la Chapelle à **Andrézieux-Bouthéon** s'est poursuivie (0.2 M€). Des travaux ont été réalisés dans le Centre Technique Communautaire d'**Unieux** (0.1 M€)
- Dans le cadre de la stratégie de développement durable : **0.2 M€** en 2017. L'essentiel des crédits a été consacré à la transition énergétique avec la fin de l'étude de thermographie aérienne du territoire pour inciter les habitants à faire des travaux d'économies d'énergie, une nouvelle étude sur le développement des réseaux de chaleur, la poursuite de la biodiversité dans les corridors du Gier, et la lutte contre le bruit (Etudes d'insonorisation de façades).

Dans le domaine de l'aménagement et de l'équilibre entre les communes membres 2.4 M€ (hors fonds de concours) :

- La politique de développement local permet de favoriser la réalisation de projets des communes dans une logique d'agglomération avec la réalisation des ECM (Equipements Communautaires Multilocaux) qui représentent **1.4 M€** en 2017.
- A travers le programme local de l'habitat, Saint Etienne-Métropole contribue financièrement à la requalification des logements dégradés du parc privé (PIG). Un budget de **0.3 M€** a été alloué à cette politique.
- Depuis le passage en Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole prend en compte le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de toutes les communes ce qui a représenté un montant de **0.5 M€**,
- A cela s'ajoute **0.1 M€** pour le réaménagement du site de l'ancienne verrerie Duralex et le secteur Couzon à **Rive-de-Gier** pour requalifier le site, redynamiser le centre-ville et aménager un nouveau quartier autour du Gier et dessiner une nouvelle entrée Est du Territoire.
- D'autres crédits de **0.1 M€** ont été consacrés pour définir une programmation afin de requalifier et de convertir le site TISSAFIL à **La Grand-Croix**.

Au titre des équipements de Saint-Etienne Métropole : 2 M€ ont été consacrés à l'aménagement et à l'équipement des bureaux de Saint-Etienne Métropole (photocopieurs, mobilier, rayonnage...), à l'acquisition de véhicules, d'ordinateurs, de logiciels informatiques ainsi qu'à la communication.

- Les fonds de concours et subventions d'équipement : 11.4 M€

Saint-Etienne Métropole investit sur le territoire local par le versement de subventions d'équipement et de fonds de concours.

En 2017, **11.4 M€** de fonds de concours et subventions d'équipement ont été versés.

- Subventions d'équipement versées aux communes (**1.5 M€**) : fonds de concours pour le plan climat (0.3 M€), le plan d'Eau à Lorette (0.5 M€), le plan vert et bleu (0.2 M€), les points noirs de collecte et l'habitat (0.1 M€), la messagerie mutualisée avec la ville de Saint Etienne (0.1 M€), le stade Le Corbusier à Firminy (0.3 M€).
- Subventions d'équipement versées à d'autres établissements publics (**2.6 M€**) : aux bailleurs pour lutter contre l'habitat indigne et requalifier les logements du territoire (1.3 M€) (Loire Habitat, OPAC, Métropole Habitat, HMF), aux projets de cohésion sociale de proximité (CUCS) (0.1 M€), à Cap Métropole pour le site Pasteur à l'Horme (0.4 M€), au SIEL pour les enfouissements de réseaux électriques sur les communes (0.4 M€), à la SEDL dans le cadre du projet Combeplaine à Rive de Gier (0.4 M€).
- Subventions d'équipement versées aux organismes de droit privé (**3.8 M€**) : dans le domaine économique (aides économiques, recherches technologiques, subventions d'équipement dans le cadre du fonds local pour l'innovation) (1.5 M€), pour l'habitat (fonds de concours aux bailleurs et réhabilitation de parcs privé) (1.9 M€), pour des subventions du Design dans le cadre du label French Tech (0.3 M€), pour la réalisation d'économies d'énergie ou de développement des énergies renouvelables (0.1 M€).
- Subventions d'équipement versées à l'Etat (**3.5 M€**) : à l'EPASE (1.4 M€) dans le cadre du CPER (Contrat Plan Etat Région), au CHU de Bellevue pour le pôle gérontologique (0.2 M€), dans le cadre du fonds local pour l'innovation (0.2 M€), pour la politique d'innovation de l'agglomération sur le quartier Manufacture Plaine Achille dans le cadre du plan Campus (1.2 M€), et à la SNCF pour la voie K de la Gare de la Part-Dieu (0.5 M€).

4-2 – Les dépenses financières en 2017

Il s'agit de dépenses de nature financière (**15.9 M€**), qui concernent :

- Des avances à la SPL Cap Métropole pour la Zone Loti à **Saint-Etienne** (0.7 M€) et pour l'opération Novacieries à **Saint-Chamond** (6.3 M€),
- Le reversement des amendes de police aux communes de plus de 10 000 habitants (3.9 M€) : En devenant Communauté Urbaine, Saint Etienne Métropole a acquis l'ensemble des compétences voirie et parcs de stationnement ce qui lui confère la responsabilité de gérer le produit des amendes de police.
- Le versement d'appels de fonds à l'EPASE pour les PEP (Programme d'Equipement Public) Denfert Rochereau à Chateaufort et Pont de l'âne à Monthieu (1.5 M€),
- Dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016, le dispositif « héritage » a permis de prendre en compte la construction de terrain de sport dans certaines communes (1 M€ avec une subvention de même montant en recettes).
- La participation de Saint-Etienne Métropole au capital de la SPL en charge du crématorium (0.9 M€),
- Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (0.8 M€),
- Une subvention versée à CAP Métropole pour l'aménagement du Parc du Gier (0.2 M€),
- Une avance du budget principal au budget annexe des Zones Industrielles (0.4 M€),
- L'apurement du compte 1069, imposé par le passage en métropole au 1^{er} Janvier 2018 (0.2 M€).

4-3 – Le financement des investissements

Saint-Etienne Métropole dispose de cinq types de ressources pour financer ses investissements nouveaux :

- L'épargne dégagée **28.4 M€**,
- Les ressources propres d'investissement, c'est-à-dire les ressources libres d'affectation : le Fonds de Compensation de la TVA pour **5.6 M€**, la taxe d'aménagement pour **1.5 M€** et les produits des cessions d'immobilisations pour **4.2 M€**,
- Les subventions reçues pour **16.5 M€**,
- Les autres recettes pour **2 M€**,
- L'emprunt pour **8.5 M€**.

Sur les cessions : 4.2 M€ en 2017. Il s'agit notamment des cessions économiques sur Novaciéries à **Saint-Chamond** (0.4 M€) et sur la zone de Molina La Chazotte à **la Talaudière** (0.1 M€), de la cession du centre technique communautaire situé à **Saint Chamond** (0.2 M€) et celle du bâtiment Flextronic situé à **la Talaudière** (3.5 M€).

Le niveau de subvention perçu en 2017, très lié aux projets réalisés par Saint-Etienne Métropole, représente près de **16.5 M€** avec notamment les subventions obtenues pour : les projets liés à l'enseignement supérieur et la recherche avec 2.4 M€, les travaux de rénovation urbaine réalisés à la Dalle du Forum et sur le secteur Lalo Lully à Saint Etienne (1 M€), pour les travaux sur le site Novacieries à **Saint-Chamond** (0.2 M€).

De plus des subventions ont pu être obtenues pour les contrats de rivières (1.9 M€), pour les programmes de réhabilitation de l'habitat (0.2 M€), pour le développement durable (0.1 M€), et divers autres programmes : école numérique, le plan de relance de la collecte sélective, des travaux de réaménagement de voirie réalisés à **Unieux**, les 30 ans du Musée d'Art Moderne et Contemporain, les travaux de rénovation du Nautiform, le cancéropole, l'entrée Est de Rive de Gier, l'agrandissement du stade ...(0.4 M€)

Figurent également la participation du Conseil Départemental de la Loire pour la prise en compte de certaines voiries départementales (0.9 M€), celle des communes pour la réalisation des Equipements Communautaires Multilocaux (ECM) (0.1 M€), pour les travaux de voirie (3.7 M€), pour les travaux d'Eaux Pluviales (0.1 M€) et pour les réserves des 3 musées (0.3 M€), et celle de l'EPASE pour la rue du colonel Marey à **Saint-Etienne** (0.2 M€). On retrouve le versement de la participation de la Fédération Française de Football pour le projet « héritage » suite à l'accueil de l'EURO 2016 (1 M€) (sommes reversées aux communes concernées pour la construction de stade). A cela se rajoutent les produits des amendes de police (4 M€) (reversés aux communes de plus de 10 000 habitants).

Les autres recettes à hauteur de 2 M€, il s'agit pour l'essentiel :

- pour 1.3 M€ de remboursements d'avances par la SEDL pour des opérations menées en convention de concession sur la zone d'activités Combeplaine à **Rive de Gier**, Fauriel à **Saint-Etienne** et **Saint-Héand**,
- 0.3 M€ de régularisation comptable (équilibrée dépense / recette) relative à l'opération Chalayère à **Saint Jean Bonnefonds**,
- 0.3 M€ de remboursement d'avance du budget annexe des Zones Industrielles,
- 0.1 M€ pour des écritures d'annulations de mandats ordonnancés sur les années antérieures.

Le volume des emprunts mobilisés en 2017 s'est élevé à 8.5 M€.

4-4 – La capacité de désendettement de Saint-Etienne Métropole, qui constitue une des mesures du degré de solvabilité et qui rapporte l'encours de dette au niveau de la capacité d'autofinancement (c'est-à-dire le nombre d'années théoriques nécessaires au remboursement de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement y était consacrée), s'établit à 6.6 années pour le budget principal.

Synthèse des réalisations 2017

<i>en K euros</i>	2016	2017
Epargne nette	28 772	28 443
Ressources propres d'investissement	6 852	11 351
<i>dont FCTVA</i>	3 675	5 561
<i>dont Cessions</i>	3 109	4 249
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	58	1 541
Autres recettes	17 887	1 980 *
Subventions	12 770	16 465
<i>dont Amendes de Police</i>		4 032
Emprunts	4 068	8 501
Recettes d'investissement	70 349	66 740
Dépenses d'investissement	68 968	67 471
Variation du fonds de roulement	1 381	-731
Reprise résultat EPCI dissous Fonctionnement		69
Reprise résultat EPCI dissous Investissement		1 122
Excédent global de clôture du Budget principal	35 711	36 171

* Pour mémoire en 2016 des régularisations purement comptables d'avances, équilibrées par des dépenses équivalentes, avaient été enregistrées pour un montant de 14.8 M€.

Le résultat de clôture 2017 est conforme à la page 4 du présent document soit 36 171 277.25 €.

III – L'EXECUTION 2017 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

1 - Présentation générale du compte administratif 2017

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

- 82.2 M€ en dépenses et 85.4 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 45.3 M€ en dépenses et 43.3 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2018 dont le solde est égal à 408 K€).

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET TRANSPORTS

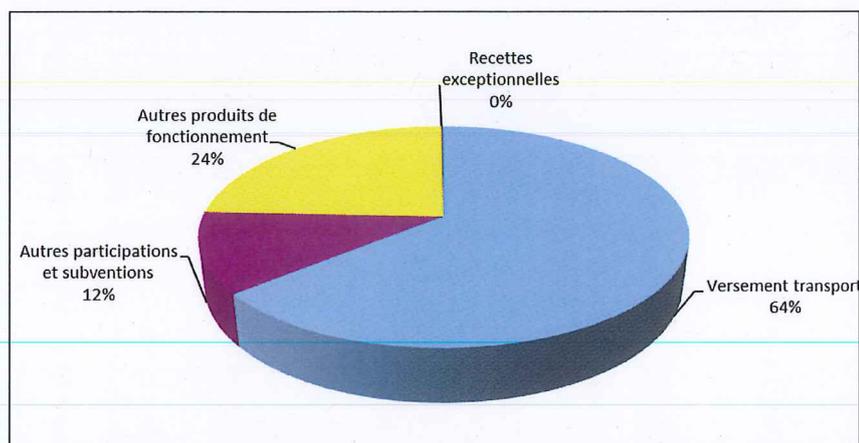
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	82 200 000 €		85 378 450 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>69 329 865 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>84 050 936 €</u>
Dépenses de gestion	66 421 070 €	Impôts et taxes	53 761 046 €
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	58 099 €	Autres dotations et participations	9 894 107 €
Charges financières	2 850 696 €	Autres produits courants	20 281 945 €
Opérations d'ordre	12 870 135 €	Recettes excep./reprises provisions	113 838 €
		Opérations d'ordre	1 327 514 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	9 582 002 €	Résultat reporté	6 403 552 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	45 305 399 €		43 288 837 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>43 977 885 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>30 418 702 €</u>
Dépenses d'équipement	38 841 452 €	Emprunts	23 000 000 €
Capital de la dette	5 016 853 €	Autres recettes d'équipement	5 786 791 €
Autres dép. financières	119 580 €	Affectation résultat	1 631 911 €
Opérations d'ordre	1 327 514 €	Opérations d'ordre	12 870 135 €
Résultat reporté	-7 283 292 €	Solde investissement	
Restes à réaliser	10 638 222 €	Restes à réaliser	11 046 642 €
Solde des RàR	408 420 €		
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	- 8 891 434 €		
Excédent global de clôture (RàR compris)	690 568 €		

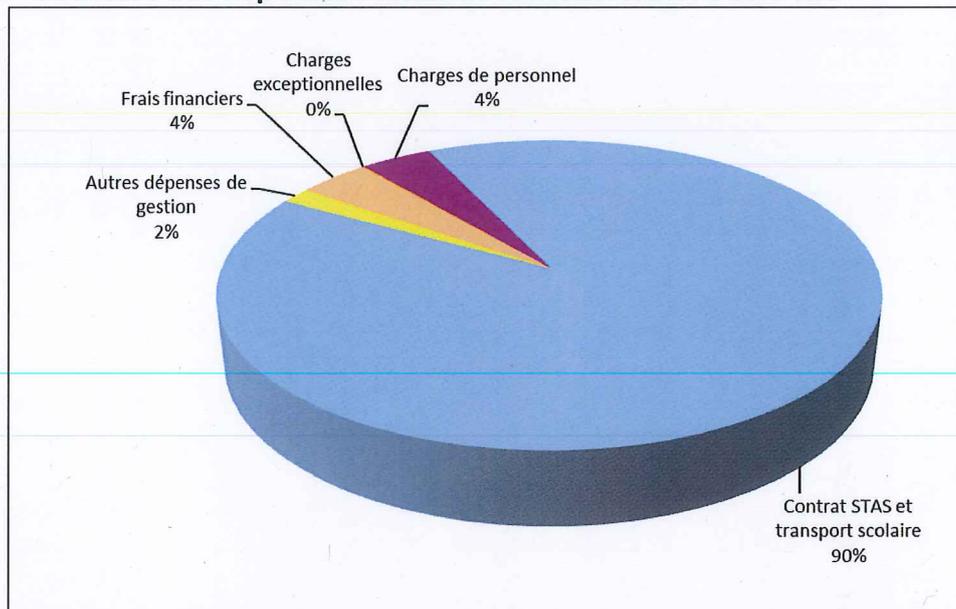
2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 84.1 M€



Les recettes réelles de fonctionnement (84.1 M€) sont constituées essentiellement :

- **Du versement transport (VT) : 53.8 M€**, lié à la compétence transports en commun, représente près de 64 % des ressources du budget.
Une baisse de 3.6 M€ est constatée par rapport à l'année dernière. Elle s'explique notamment, par des recettes exceptionnelles en 2016 (erreur d'affectation des recettes versées par l'ACOSSE et régularisation du VT dû par les entreprises d'Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse pour les années 2013 à 2015).
La compensation de l'Etat versée suite au relèvement du seuil des personnes assujetties, s'élève à 0.7 M€ en 2017 au titre de 2016.
- **Des autres participations et subventions : 9.9 M€** correspondant à la subvention d'équilibre versée par le budget principal (5.7 M€), à la dotation générale de décentralisation allouée par l'Etat pour l'organisation des transports urbains (1.2 M€) et la participation versée par le Conseil départemental de 3 M€ au titre du transport scolaire.
- **Des autres produits de fonctionnement (20.3 M€)**, notamment :
 - o 1.4 M€ pour les recettes correspondant aux variables d'ajustement du contrat de DSP,
 - o 18.1 M€ pour la régie STAS que l'on retrouve également en dépenses (en augmentation car a débuté seulement au 1^{er} mars en 2016),
 - o 0.4 M€ au titre du transport scolaire,
 - o 0.1 M€ au titre des locations d'espaces publicitaires sur les bus,
 - o 0.1 M€ de compensation de tarifs sociaux.
- **Des produits exceptionnels : 0.1 M€.**

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 69.3 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 69.3 M€. Elles sont constituées notamment par :

- **les charges de personnel : 2.8 M€** (2 794 K€ au titre des rémunérations et charges sociales, et 15 K€ pour les vêtements de travail)
- **les charges liées au contrat STAS et au transport scolaire 62.5 M€ :**

- o Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains (59.7 M€).

Il s'agit des dépenses d'exploitation du réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour 41.6 M€ comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats, ainsi que la compensation des recettes commerciales de la régie STAS pour 18.1 M€.

- o Les transports scolaires (2.8 M€).

Les dépenses transports scolaires sont stabilisées et concernent l'exploitation des circuits spéciaux, la prise en compte des déplacements des élèves sur les lignes régulières et sur les lignes de la SNCF, les aides accordées à la voiture particulière. Les dépenses transports scolaires concernent les marchés passés avec les transporteurs ainsi que l'indexation des contrats et les compensations versées pour les élèves utilisant des lignes de transports non gérées par Saint-Etienne Métropole.

- **les autres dépenses de gestion : 1 M€** qui comprennent notamment les frais liés aux parcs relais (89 K€), à la politique « vélos » (131 K€), à l'entretien des sites de transports (323 K€) et des abribus (59 K€), les frais de structure (347 K€)...
- **les subventions : 0.08 M€**, essentiellement la contribution versée au SMT (71 K€)
- **les charges exceptionnelles : 0.06 M€** qui sont constituées d'annulations de titres sur exercices antérieures et de la clôture des comptes de la société «SimplyCité » pour la desserte de marchandises dont le modèle devra évoluer (tramFret).
- **les charges financières : 2.9 M€** correspondant aux intérêts de la dette.

4 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget transport s'élève au 31/12/2017 à 93.8 M€ (93 798 970.58 €).
Il se répartit à 93 % en taux fixes (6.35 M€) et 7 % en taux révisables (87.45 M€).

Ainsi, l'encours de dette augmente sur le budget Transports :

Encours de dette au 31/12/2016 75.81 M€

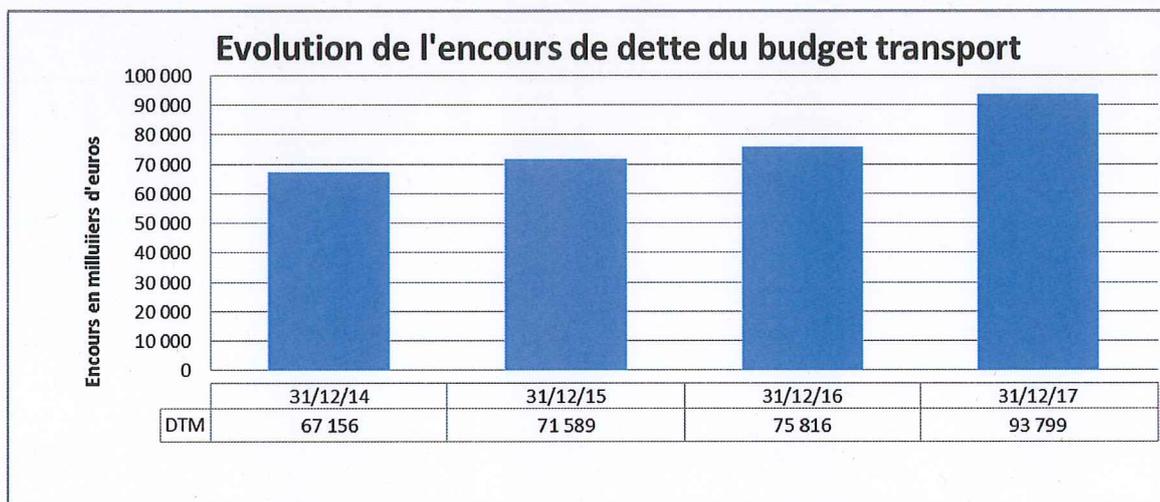
Encours de dette au 31/12/2017 93.79 M€

+17.98 M€

L'annuité de la dette représente 7.9 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 2.9 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 5 M€

en K euros	2016	2017
Frais Financiers	2 753	2 851
Capital de la dette	4 724	5 017
Annuité de la dette	7 477	7 868



Le taux moyen de la dette en 2017 s'élève à 3.32 % contre 3.92 % en 2016.

L'annuité de dette de l'année 2017 représente 7.9 M€.

5 - Les recettes réelles d'investissement 30.4 M€

Les **recettes réelles d'investissement** sont constituées :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement de 2016 de 1 632 K€
- de versement de subventions pour 377 K€ (dont 316 K€ pour l'acquisition de bus)
- d'autres recettes d'équipement pour 5 410 K€ (qui correspondent à des écritures comptables de régularisation également en dépense pour 4 492 K€)
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 23 000 K€

11 M€ de recettes d'investissement sont reportées sur 2018 et correspondent à un emprunt.

6 - Les dépenses réelles d'investissement : 44 M€

Outre le **remboursement en capital (5 M€)**, des frais de consignation liés aux travaux de la troisième ligne de tramway (0.12 M€), et des écritures de régularisation pour 4.5 M€, les dépenses réelles d'investissement comprennent les **dépenses d'équipement pour 34.34 M€**.

Pour redynamiser le réseau transport, les investissements suivants ont été réalisés :

- le solde des nouvelles rames de tramway commandées l'année dernière (17.1 M€), des bus d'occasion (1.4 M€) et 6 bus articulés Urbanway nouvelle génération (2.3 M€) permettant d'améliorer la capacité, l'accessibilité et le confort des usagers avec des services numériques. Pour stocker ce nouveau matériel, l'extension du dépôt Transpôle à Saint-Priest-en-Jarez s'est poursuivi (1.7 M€),
- l'accent a été mis sur l'amélioration du confort des usagers avec la mise en accessibilité des quais de bus (0.5 M€), la modernisation du système d'aide à l'exploitation des voyageurs et le renouvellement de l'équipement billettique (2.3 M€), la sécurité par la remise en état de diverses voies ferrées (0.7 M€), la remise à niveau technique des tramways et des bus (1.4 M€), la réhabilitation du dépôt Transparc (1.1 M€) et l'entretien des divers équipements des transports (0.9 M€),
- des crédits ont été affectés à l'entretien des abribus et à l'intermodalité pour les parcs relais, VéliVert, SimplyCité (0.3 M€),
- le projet de prolongement de la troisième ligne de tramway se poursuit : 4.2 M€ (études, maîtrise d'œuvre et acquisitions foncières),
- la restructuration du réseau a nécessité la création et la mise en accessibilité d'arrêts de bus : 0.4 M€.

10.6 M€ de dépenses d'investissement sont reportées sur 2018 et concernent des dépenses d'équipement, principalement 4.2 M€ au titre des nouvelles rames de tramway et 3.7 M€ pour la troisième ligne de tramway.

La chaîne de l'épargne

<i>en K euros</i>	2016	2017
Produits de fonctionnement courant	84 037	83 937
Charges de fonctionnement courant	64 061	66 421
Excédent brut de fonctionnement	19 976	17 516
Solde exceptionnel	199	56
Epargne de gestion	20 175	17 572
- Frais financiers	-2 753	- 2 851
Epargne brute	17 422	14 721
- Capital de la dette	-4 724	-5 017
Epargne nette	12 698	9 704

Synthèse des réalisations 2017

<i>en K euros</i>	2016	2017
Epargne nette	12 698	9 704
Autres recettes	678	5 410
Subventions	211	377
Emprunts	8 950	23 000
Recettes d'investissement	22 537	38 491
Dépenses d'investissement	26 445	38 961
Variation du fonds de roulement	-3 908	-470
Excédent global de clôture du Budget Transport	752	282

Le résultat de clôture 2017 du budget annexe des transports urbains est conforme à la page 6 du présent document soit **282 148.30€**.

IV – L'EXECUTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

1 - Présentation générale du compte administratif 2017

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

- 12.9 M€ en dépenses et 12.9 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 12.3 M€ en dépenses et 12.3 M€ en recettes concernant la section d'investissement

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET ZI

FUNCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	12 877 746 €	Total Recettes (réelles + ordre)	12 877 746 €																				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Dépenses réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">894 069 €</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de gestion</td> <td style="text-align: right;">818 578 €</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td style="text-align: right;">75 491 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">11 983 677 €</td> </tr> </table>	<u>Dépenses réelles :</u>	894 069 €	Dépenses de gestion	818 578 €	Charges financières	75 491 €	Opérations d'ordre	11 983 677 €		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Recettes réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">1 207 365 €</td> </tr> <tr> <td>Produits des services</td> <td style="text-align: right;">609 915 €</td> </tr> <tr> <td>Autres dotations et participations</td> <td style="text-align: right;">90 867 €</td> </tr> <tr> <td>Autres produits courants</td> <td style="text-align: right;">58 583 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes exceptionnelles</td> <td style="text-align: right;">448 000 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">11 670 381 €</td> </tr> </table>	<u>Recettes réelles :</u>	1 207 365 €	Produits des services	609 915 €	Autres dotations et participations	90 867 €	Autres produits courants	58 583 €	Recettes exceptionnelles	448 000 €	Opérations d'ordre	11 670 381 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	894 069 €																						
Dépenses de gestion	818 578 €																						
Charges financières	75 491 €																						
Opérations d'ordre	11 983 677 €																						
<u>Recettes réelles :</u>	1 207 365 €																						
Produits des services	609 915 €																						
Autres dotations et participations	90 867 €																						
Autres produits courants	58 583 €																						
Recettes exceptionnelles	448 000 €																						
Opérations d'ordre	11 670 381 €																						

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	12 341 527 €	Total Recettes (réelles + ordre)	12 341 677 €														
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Dépenses réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">671 146 €</td> </tr> <tr> <td>Capital de la dette</td> <td style="text-align: right;">371 146 €</td> </tr> <tr> <td>Rembt Avances B. Ppal</td> <td style="text-align: right;">300 000 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">11 670 381 €</td> </tr> </table>	<u>Dépenses réelles :</u>	671 146 €	Capital de la dette	371 146 €	Rembt Avances B. Ppal	300 000 €	Opérations d'ordre	11 670 381 €		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><u>Recettes réelles :</u></td> <td style="text-align: right;">358 000 €</td> </tr> <tr> <td>Avances Budget Principal</td> <td style="text-align: right;">358 000 €</td> </tr> <tr> <td>Opérations d'ordre</td> <td style="text-align: right;">11 983 677 €</td> </tr> </table>	<u>Recettes réelles :</u>	358 000 €	Avances Budget Principal	358 000 €	Opérations d'ordre	11 983 677 €	
<u>Dépenses réelles :</u>	671 146 €																
Capital de la dette	371 146 €																
Rembt Avances B. Ppal	300 000 €																
Opérations d'ordre	11 670 381 €																
<u>Recettes réelles :</u>	358 000 €																
Avances Budget Principal	358 000 €																
Opérations d'ordre	11 983 677 €																
Solde investissement	3 204 €	<i>Résultat reporté</i>	3 054 €														
Solde de clôture d'investissement :	3 204 €																
Excédent global de clôture :	3 204 €																

**PRESENTATION DES REALISATIONS 2017 DU BUDGET ZI
CORRIGEE DES ECRITURES LIEES A LA COMPTABILITE DE STOCK
(Hors écritures d'ordre et doubles comptes)**

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges financières	75 491 €	Subvention d'équilibre	448 000 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Capital de la dette	371 146 €	Avances Budget Principal	358 000 €
Dépenses d'équipement	818 578 €	Subventions	90 867 €
Rembt Avances B. Ppal	300 000 €	Cessions	609 915 €
	<u>1 489 724 €</u>	Autres produits	58 583 €
			<u>1 117 365 €</u>

2 – La section de fonctionnement

Elle est constituée par :

- une subvention d'équilibre, versée par le budget principal, enregistrée en recette pour 448 K€,
- et en dépenses : les intérêts de la dette s'élèvent à 75.5 K€.

3 - L'encours et l'annuité de dette

L'encours de dette du budget Zones Industrielles s'élève au 31/12/2017 à 2.46 M€ (2 459 683.19 €). Il se répartit à 100 % en taux fixes.

Ainsi, l'encours de dette baisse régulièrement sur le budget Zones Industrielles (il n'y a pas de nouveaux emprunts) :

Encours de dette au 31/12/2016	2.83 M€
Encours de dette au 31/12/2017	<u>2.46 M€</u>
	-0.37 M€

L'annuité de la dette représente 446.6 K€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette : 75.5 K€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital : 371.1 K€

en K euros	2016	2017
Frais Financiers	89	76
Capital de la dette	371	371
Annuité de la dette	460	447

L'essentiel de l'endettement du budget annexe des Zones Industrielles est porté par le budget principal.

4 – La section d'investissement

Les dépenses d'équipement (818.6 K€) permettent la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Charles Chana à Roche La Molière : 495.7 K€,
- Adèle Bourdon à Lorette : 109.7 K€,
- Bas Reclus à Lorette : 93.4 K€,
- La Ronzière à Saint Héand : 69 K€,
- Dorian à Firminy : 36.2 K€,
- Divers : 14.6 K€.

Les dépenses d'investissement sont financées par des **subventions (91 K€)**, allouées par la Région (85.4 K€) et l'Agence de l'Eau (5.5 K€), par des **cessions de terrains aménagés situés sur les Zones Charles Chana à Roche La Molière, Dorian à Firminy, Pont de l'Ane à Saint-Etienne, La Ronzière à Saint-Héand et Le Bec au Chambon Feugerolles (610 K€), et par des produits divers (58 K€)** qui correspondent à la prise en charge de travaux par les concessionnaires de réseaux d'électricité et de gaz.

V – L'EXECUTION 2017 DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

1 - Le budget annexe assainissement collectif

1-1 Présentation générale du compte administratif 2017

Ce budget unique assujéti à TVA retrace au cours de l'année l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes de l'agglomération (hors Caloire).

L'exercice 2017 voit la reprise de la compétence assainissement des 8 nouvelles communes du SDCI

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

17 M€ en dépenses et 20 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
13 M€ en dépenses et 11.7 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2017 dont le solde négatif est égal à 1,5 M€).

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

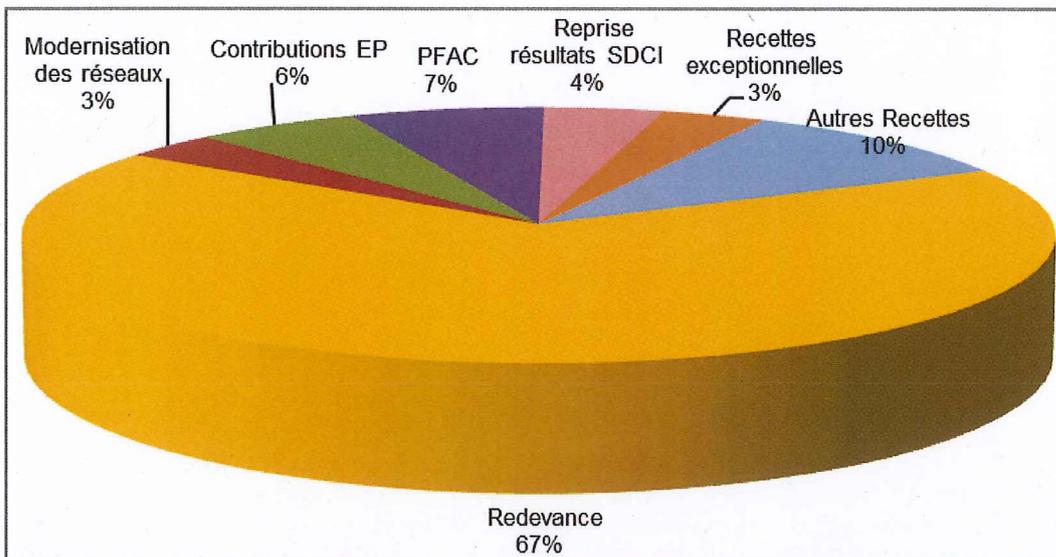
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		16 981 096 €	Total Recettes (réelles + ordre)		20 015 836 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>11 249 996 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>18 154 853 €</u>
Charges d'exploitation	7 343 662 €		Produits de la redevance	12 128 873 €	
Redev. modernisation des réseaux	600 553 €		Redev. modernisation des réseaux	599 766 €	
Charges exceptionnelles	1 966 450 €		PFAC	1 212 105 €	
Intérêts	1 339 331 €		Contributions des communes EP	1 021 000 €	
			Reprise excédents SDCI	733 234 €	
			Recettes exceptionnelles	644 059 €	
			Autres Recettes	1 815 816 €	
Opérations d'ordre	5 731 100 €		Opérations d'ordre	1 860 983 €	
			Résultat reporté	2 621 945 €	
		5 656 685 €	Résultat de clôture de fonctionnement		

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		12 953 123 €	Total Recettes (réelles + ordre)		11 656 088 €
Dépenses réelles :		11 082 269 €	Recettes réelles :		5 915 117 €
Capital de la dette		3 996 927 €	Emprunts		3 300 000 €
Refinancement de dette		0 €	refinancement de dette		0 €
			Subventions, divers		668 708 €
Etudes - travaux		6 845 275 €	Affectation		1 946 409 €
Autres dépenses		240 067 €			
Ordre entre sections		1 860 983 €	Ordre entre sections		5 731 100 €
Ordre intérieur sections		9 871 €	Ordre intérieur sections		9 871 €
<i>Résultat reporté</i>	-	777 632			
<i>Alignement ICNE compte de gestion</i>	-	3 979			
Résultat d'investissement :		- 2 078 646			
Restes à réaliser		3 520 136 €	Restes à réaliser		2 000 863 €
			- 1 519 273	Solde des restes à réaliser	
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :		- 3 597 919			
			2 058 766	Excédent global de clôture (RàR compris)	

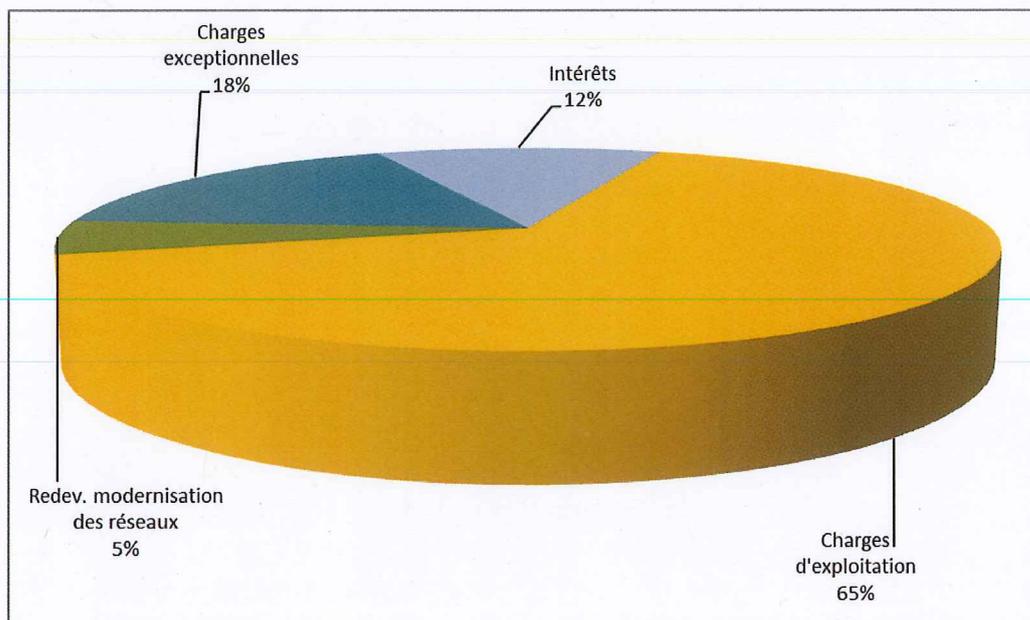
1-2 Structure des recettes réelles de fonctionnement 18.2 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18.2 M€ et comprennent notamment :

- la redevance assainissement, soit 12.1 M€ (dont 1 M€ de rattachement à l'exercice de recettes de redevance 2017 non perçues au 31 décembre).
- 600 K€ de redevance modernisation des réseaux de collecte facturée en 2017 à reverser,
- des participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un total de 1.2 M€.
- des contributions des communes au titre des eaux pluviales qui s'élèvent à 1 M€. A cette somme, il convient de rajouter sur le budget principal :
 - o les participations eaux pluviales versées aux délégataires, au Syndicat Mixte des 3 Ponts et au SIAMVG sur le budget principal représentent une somme de 1.55 M€
 - o les travaux et dépenses d'entretien des réseaux et ouvrages d'eau pluviale (pour mémoire, les sommes prélevées sur l'AC des communes s'élèvent à 3.1 M€).
- de recettes exceptionnelles à hauteur de 0.64 M€ correspondant pour l'essentiel à des régularisations de dépenses de facturations antérieures, ainsi qu'à la recette rattachée du remboursement du surcoût de l'évacuation des boues suite à l'indisponibilité des fours (427 K€ pour 2017).
- A l'intégration des résultats de fonctionnement des budgets annexes assainissement des communes du SDCl soit 733 K€
- Les autres recettes réalisées, 1.8 M€, se décomposent principalement de la façon suivante :
 - o 621 K€ de reversement de la part du délégataire de la Ville de Saint Etienne concernant d'une part, la station Furania (497 K€) et les apporteurs extérieurs (91 K€) d'autre part le financement contractuel des frais de contrôle 33 K€,
 - o 670 K€ de recettes de redevance à reverser au SIAMVG et à son délégataire pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
 - o 274 K€ de primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des stations d'épuration du Gier,
 - o et diverses recettes, dont 93 K€ de remboursements de branchements et 91 K€ pour le remboursement de la station d'épuration de Saint-Genest-Lerpt

1-3 Structure des dépenses réelles de fonctionnement 11.2 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11.2 M€. Elles sont constituées notamment :

- des remboursements de frais aux communes au titre de la mise à disposition des services communaux pour un montant global de 1.1 M€,
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux (ingénierie notamment) pour 1.4 M€,
- de la participation au SIVO pour le traitement des eaux usées des communes de l'Ondaine à hauteur de 2.1 M€,
- 722 K€ relatif au versement des redevances facturées pour le compte du SIAMVG et de son délégataire La Saur pour les communes de Farnay, Rive-de-Gier, Saint Joseph et Saint-Martin-La-Plaine,
- de la comptabilisation du coût de traitement des eaux usées d'exploitation des communes raccordées à la station Furania de Saint-Etienne 497 K€,
- de l'ensemble des charges à caractère général 1.1 M€ liées à la gestion du service (dont 332 K€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que fournitures, fluides (pour les stations d'épuration les pompes de relevages) charges d'entretien et de réparation, honoraires divers....
- du versement aux deux agences de l'Eau Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance modernisation des réseaux de collecte soit 0.6M€.
- de charges exceptionnelles pour 1.97 M€ correspondant notamment :

- à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) pour 0.65 M€, notamment pour la double comptabilisation de la participation Furania pour 0.55 M€ suite à l'erreur de facturation de la société SUEZ
- au surcoût du traitement des boues, 427 K€ pour 2017 suite à l'interdiction d'exploiter les fours de la station Furania depuis avril 2010 (pm recette également inscrite au titre du remboursement du préjudice). La reprise du fonctionnement des fours est prévue pour le milieu de l'année 2018.
- à l'annulation des rattachements des PFAC pour 0.67 M€ afin de tenir compte de la réalité de l'encaissement (le fait générateur est la date de raccordement au réseau et non pas la délivrance du permis de construire)
- Aux admissions en non valeurs et effacements de dettes pour 158 K€ dont 35 K€ au titre des exercices antérieurs à la remontée de compétence
- de dotations aux provisions et dépréciations de 168 K€ correspondant à la prise en compte de créances douteuses susceptibles d'être prononcées par la suite en créances irrécouvrables
- des charges financières : 1,34 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

1-4 L'encours et l'annuité de la dette

L'encours de dette du budget assainissement collectif s'élève au 31/12/2017 à 48.65 M€ (48 651 657 €).

L'annuité de la dette représente 5.34 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1,34 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 4 M€

1-5 Les recettes réelles d'investissement : 5.9 M€

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

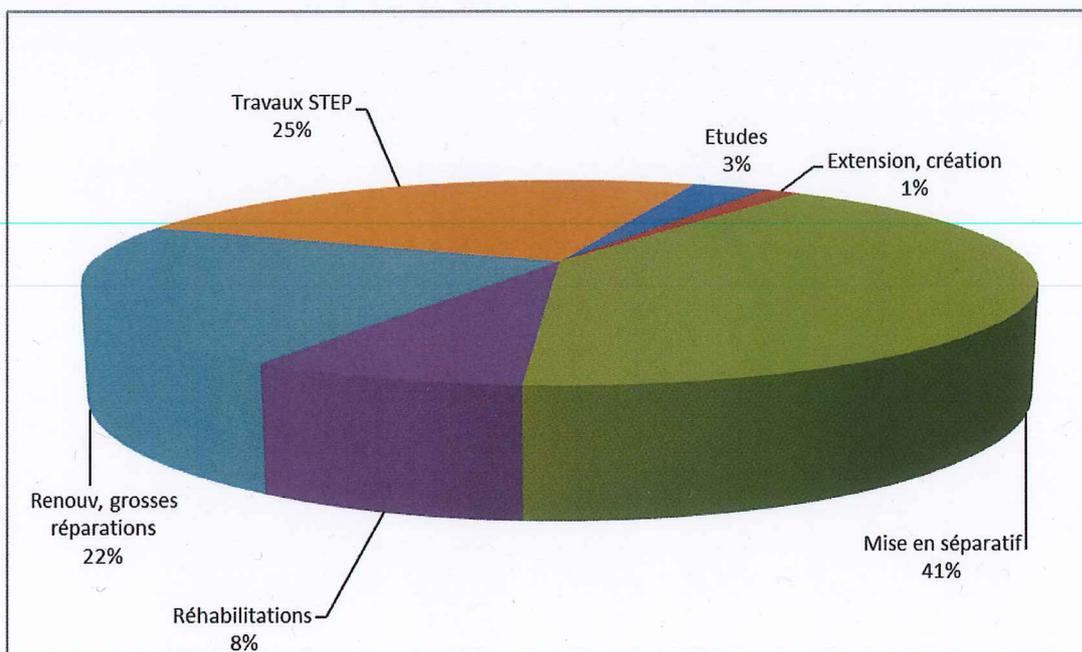
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 de 1.9 M€ (1 944 K€),
- du versement de subventions pour 0.7 M€ constituées pour l'essentiel de
 - 528 K€ de l'Agence de l'Eau,
 - 68 K€ du Conseil départemental de la Loire,
 - 72 K€ du SIAMVG en remboursement des dépenses effectuées pour son compte dans le cadre du groupement de commandes pour son schéma directeur assainissement
- du financement par emprunt nouveau des travaux 2017 de 3.3 M€

2 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2018 et correspondent à :

- 0.2 M€ d'emprunt
- 1.5 M€ de financement des 2 Agences de l'Eau,
- 0.2 M€ de financement du Conseil départemental,
- 0.1 M€ d'avance sans intérêt de l'agence de l'eau Loire Bretagne

1-6 Les dépenses réelles d'équipement 6.8 M€

S'agissant des dépenses réelles d'investissement et plus particulièrement des dépenses d'équipement, celles-ci sont de l'ordre de 6.8 M€ et 3.5 M€ sont reportés sur 2018.



Par nature de travaux, ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 4.95 M€ de travaux concernant les réseaux dont notamment :
 - o la mise en séparatif de réseaux eaux usées/eaux pluviales (2.8 M€),
 - o la création ou d'extension de réseaux (0.1 M€),
 - o les travaux de renouvellement ou de grosses réparations (2.03 M€)
 - o quelques interventions sur le réseau unitaire (0.02 K€)
- 1.68 M€ relatif aux stations d'épuration,
- 0.21 M€ d'études diverses et maîtrise d'oeuvre, dont 0.18 M€ au titre du schéma directeur d'assainissement.

On peut relever comme principales **réalisations** (montants arrondis HT) :

Sur le territoire du Furan :

- **Saint-Christo-en-Jarez** : 22 700 € de travaux pour la station d'épuration et 8 745 € de travaux divers pour les réseaux.
- **Saint-Priest-en-Jarez** : 71 600 € de travaux de gros entretien et branchements dans le secteur du Bois-Monzil, 24 700 € pour des travaux concernant les rejets et 69 600 € de travaux divers sur les réseaux.

- **Saint-Genest-Lerpt** : 213 675 € concernant la mise en séparatif des réseaux de la place Carnot ; 103 235 € de travaux de gros entretien et branchements sur les réseaux.
- **La Talaudière** : 10 800 € pour terminer des travaux de mise en séparatif de réseaux concernant la rue de La Chazotte, 20 300 € de travaux pour terminer la rue Romain Rolland, 125 500 € de travaux de mise en séparatif des réseaux de la rue Joliot Curie.
- **Saint-Jean- Bonnefonds** : 62 500€ de travaux divers sur les STEP et 126 900 € sur les réseaux dont 48 000 € pour la rue Révollier, 14 300 € rue Chaney ou 27 500 € rue Poyeton.
- **La-Tour-en-Jarez** : 340 600 € pour des travaux de mise séparatif rue du Colombier.
- **L'Etrat** : diverses petites interventions pour 8 600 €.
- **Marcenod** : 24 100 € consacrés à la réhabilitation du collecteur aval, 12 300 € pour des travaux sur la station d'épuration de Campillon, 18 600 € d'interventions diverses sur les réseaux.
- **Saint Etienne** :
Station Furania : 1 327 000 € de travaux et études pour la remise en état du four
60 000 € pour la mise en séparatif du secteur Bois Monzil,
30 100€ concernent station d'épuration à Saint-Victor sur Loire, hameau de Bécizieux.
- **Sorbiers** : 153 100 € concernant des réhabilitations de réseaux rue du Pilat.
- **Fontanes** : 64 200 € travaux de réseaux rue Grande Grange et Font-Chevalier ainsi que 56 800 € rue Fontanesium
- **Villars** : 72 000 € d'intervention diverses sur les réseaux notamment rues des Canuts et rue Villefosses

Sur le territoire du Gier :

- **Saint-Chamond** : des travaux de renouvellement- réhabilitation de réseaux sur la route de la Varizelle pour 68 000 €, 64 200 € de travaux dans les stations d'épuration . 82 000 € d'intervention pour les chemins de Paccalon et de Voron
- **Châteauneuf** : 53 000 € pour la réhabilitation de la rue Johannès Bonnel.
- **Cellieu** : 29 000 € relatifs à la mise en séparatif des réseaux dans le cadre de l'opération ECM d'aménagement de l'espace public au lieu-dit Salcigneux.
- **La Grand-Croix** : 50 500 € pour les travaux de renouvellement, grosses réparations et branchements sur les réseaux
- **Génillac** : Renouvellement et grosses réparations : 24 600 € route de Manissol, 82 600 € route de Bourdon.
- **L'Horme** : 122 000 € de reprise des réseaux en centre-ville.

- **Saint-Paul-en-Jarez** : 68 100 € pour la mise en séparatif des réseaux rue des Pêcheurs. 32 700€ pour une intervention d'urgence route de Merlanc
- **Rive-de-Gier** : 39 000 € pour des interventions sur le réseau
- **Saint-Joseph** 10 200 € de travaux divers
- **Saint-Martin-La-plaine** : 89 300 € pour des travaux de renouvellement de réseaux route de Sainte-Croix
- **La Valla-en-Gier** : 73 300 € de travaux de mise en séparatif rue Andéolaise et 10 800 € de travaux à la station d'épuration de Luzernod.
- **Saint-Romain-en-Jarez** : 10 300 € d'interventions diverses
- **Tartaras** : 15 300 de travaux divers

Sur le territoire de l'Ondaine :

- **Le Chambon-Feugerolles** : travaux de réhabilitation de réseaux pour 39 500 € rue de la République
61 600 € d'interventions diverses dont 29 500 € concernent la rue de l'Ondaine
- **Firminy** : travaux de mise en séparatif boulevard Fayol 216 600 €
des interventions diverses notamment rue de l'éternité pour 34 200 €
- **Fraisses** : des études pour des travaux d'extension de réseaux au hameau de la Rivoire pour 32 800 €
- **La Ricamarie** : 31 000 € pour des travaux dans le secteur Stalingrad-Jean Moulin
- **Roche-La-Molière** : Mise en séparatif de réseaux rue Gambetta pour 158 600 €
Des interventions diverses sur les réseaux communal pour 57 300€
- **Unieux** : Fin de la mise en séparatif des réseaux rue Courteline pour 15 100 €,
Des interventions diverses sur les réseaux communal pour 15 200 €
- **Saint-Nizier-de-Fornas** : 231 300 pour la station d'épuration et les réseaux du bourg

Sur le territoire de la Plaine :

- **Andrézieux-Bouthéon** : fin de l'extension rue des Molières pour 15 700 €,
Mise en séparatif de l'avenue de Veauche pour 72 600 €
- **La Fouillouse** : Mise en séparatif secteur Bel Air pour 1 275 200 €
33 500€ d'intervention pour le secteur de Basse-Rivoire
- **Saint-Héand** : mise en séparatif de bas Riffoy pour 53 000 €
28 500 € de travaux route de la Fouillouse

Et sur l'ensemble des territoires divers travaux de gros entretien ponctuels ou de réparations urgentes localisées.

2 - Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Pour mémoire, sur les 53 communes de l'agglomération, la gestion du SPANC est assurée :

- Par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 500 usagers :
- Par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières

Les réalisations du SPANC sont les suivantes :

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET SPANC

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		410 594 €	Total Recettes (réelles + ordre)		444 413 €
<u>Dépenses réelles :</u>		405 217 €	<u>Recettes réelles :</u>		444 413 €
Charges d'exploitation		149 956 €	Produits des contrôles		128 096 €
Charges exceptionnelles		255 261 €	Animations		19 550 €
<i>dont subventions reversées</i>		255 184 €	Autres recettes		296 767 €
Intérêts		0 €	<i>dont subventions reversées</i>		296 267 €
Opérations d'ordre		5 377 €	Opérations d'ordre		0 €
			Résultat reporté		896 €
		34 715 €	Résultat de clôture de fonctionnement		

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		760 €	Total Recettes (réelles + ordre)		5 377 €
<u>Dépenses réelles :</u>		760 €	<u>Recettes réelles :</u>		0 €
Capital de la dette		0 €	Emprunts		0 €
Equipement		760 €	Subventions, divers		0 €
Ordre entre sections		0 €	Ordre entre sections		5 377 €
			Reprise résultat suite à dissolution Communauté de communes du Pays de Saint-		16 508 €
			Résultat reporté		38 213 €
		59 339 €	Résultat de clôture d'investissement :		

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à 410 594 € et les recettes titrées à la somme de 444 413 €.

Sur les **dépenses** on peut souligner en particulier :

- 141 004 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Etienne Métropole comprenant 113 000 € pour le personnel et 28 004 € pour la quote-part des frais de structure affectée au SPANC,
- 762 € pour la fin des charges locatives 2016 payés au SIVO,
- 8 190 € de dépenses courantes (maintenance, frais d'envoi et d'affranchissement, prestations de service diverses...)
- 255 184 € correspondant au reversement aux particuliers des subventions des Agences de l'Eau versées lors de réhabilitations d'installations d'Assainissement non collectif (ANC),
- 5 377 € de dotation aux amortissements.

Sur les **recettes** réalisées, on peut noter :

- 128 096 € de redevance d'assainissement non collectif,
- 19 550 € de primes versées par l'Agence de l'Eau pour l'aide à la performance et à la gestion durable du service
- 296 767 € de subventions de l'Agence de l'Eau destinées aux particuliers ayant effectué une réhabilitation de leur installation.

En section d'investissement,

Les dépenses d'équipement concernent l'acquisition de vestiaires

Les recettes réalisées de 5 377 € correspondent aux amortissements.

VI - L'EXECUTION 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU

1 - Présentation générale du compte administratif 2017

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité de l'eau des 37 communes et des 6 syndicats de l'agglomération. Il prend en compte les communes de Chamboeuf, La Gimond, Saint Bonnet les Oules et Saint Galmier qui ont rejoint la Métropole dans le cadre du Schéma Directeur de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI) au 1er janvier 2017.

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

- 17.4 M€ en dépenses et 20.1 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 9.6 M€ en dépenses et 7 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2017 dont le solde positif est égal à 699 K€).

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET EAU

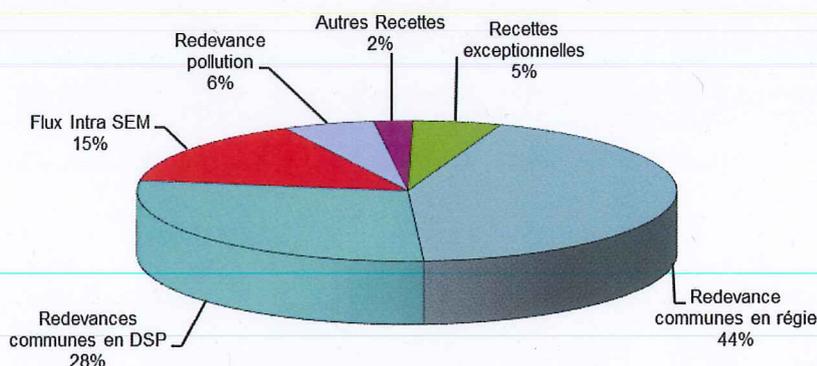
FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	17 437 659 €	Total Recettes (réelles + ordre)	20 161 884 €
Dépenses réelles :	14 730 999 €	Recettes réelles :	19 832 091 €
Dépenses d'exploitation y/c rbst aux communes et Budget principal	8 866 279 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	14 244 188 €
Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit...)	3 000 674 €	Ventes d'eau intra SEM et autres flux financiers (redevance transit....)	3 000 674 €
Redevance pollution domestique	1 085 899 €	Redevance pollution domestique	1 081 828 €
Charges exceptionnelles	395 130 €	Autres Recettes	462 122 €
Intérêts	1 383 017 €	Recettes exceptionnelles	1 043 278 €
Opérations d'ordre	2 706 660 €	Opérations d'ordre	329 793 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	7 172 732 €	Résultat reporté	4 448 507 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)	9 656 788 €	Total Recettes (réelles + ordre)	7 058 007 €
Dépenses réelles :	9 326 076 €	Recettes réelles :	4 350 428 €
Capital de la dette	2 626 502 €	Emprunts	1 200 000 €
Etudes - travaux	6 699 574 €	Subventions, divers	526 863 €
Opérations d'ordre	330 712 €	Reprise excédents positifs	2 623 565 €
Alignement ICNE Compte de Gestion	4 952 €	Opérations d'ordre	2 707 579 €
	951 891 €	Résultat reporté	3 555 624 €
Restes à réaliser	2 462 627 €	Solde investissement	
	699 244 €	Restes à réaliser	3 161 871 €
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	1 651 135 €	Solde des RàR	
Excédent global de clôture (RàR compris) :	8 823 867 €		

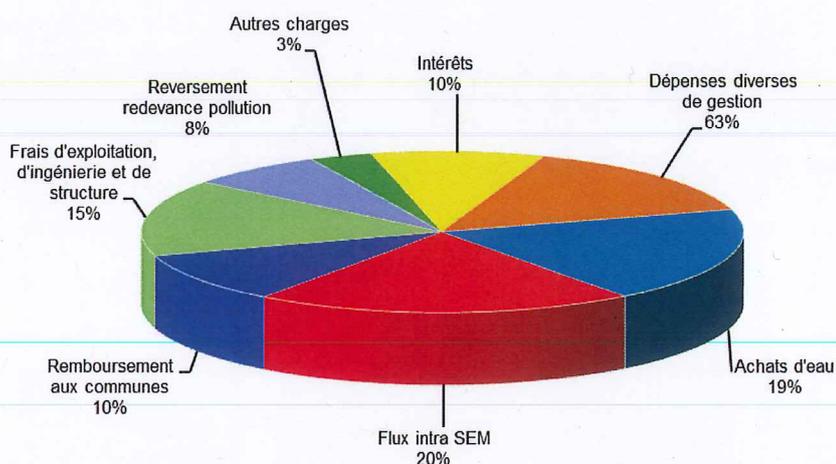
2 - Structure des recettes réelles de fonctionnement 19.8 M€



Les recettes réelles de fonctionnement 19.8 M€ sont constituées essentiellement :

- Du produit de la vente d'eau, 14.2 M€ (dont 2.73 M€ de rattachement à l'exercice de recettes non perçues au 31 décembre). Celles-ci se répartissent à hauteur de 5.6 M€ de versement par les délégataires pour la gestion déléguée et de 8.6 M€ d'encaissement pour la régie directe dont 0.23 M€ de location de compteurs.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.4 M€ pour les ventes d'eau.
- De la redevance pollution, 1 M€.
- Des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.4 M€ pour les ventes d'eau.
- de recettes exceptionnelles, 1 M€ correspondant à la reprise du résultat positif 2016 de fonctionnement du budget eau des communes du SDCl pour 0.3 M€, au versement par la ville de Saint Etienne de la RUDB (redevance utilisation des barrages) pour 0.5 M€ et des régularisations de rattachement à tort en 2016 pour 0.2 M€.
- Les autres recettes réalisées 0.46 M€, se décomposent des différentes redevances EDF et du produit des ventes hydroélectricité

3 - Structure des dépenses réelles de fonctionnement 14.7 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **14.7 M€**. Elles sont constituées notamment :

- Des **charges d'exploitation courantes** 5.1 M€ liées à la gestion du service (dont 0.55 M€ de rattachement à l'exercice de paiements non effectués au 31/12) telles que achats d'eau, fluides, produits de traitement, fourniture, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs... la part gestion en régie représente environ 64.6 % des dépenses.
- Des **achats d'eau en gros** ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€ dont 2.4 M€ pour les ventes d'eau.
- des **remboursements de frais** aux communes 1.5 M€ correspondant aux conventions de coopération.
- du **remboursement au budget principal** de SEM 2.3 M€ au titre
 - des coûts du personnel d'exploitation pour 0.9 M€
 - de l'ingénierie et frais de structure 1.4 M€
- du **reversement aux deux agences de l'Eau** Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse de la redevance pollution d'origine domestique 1 M€.
- de **charges exceptionnelles** pour 0.4 M€ correspondant notamment à des annulations de titres sur les exercices précédents (régularisation/rectification de facturation) dont 62 K€ d'effacement de dette.
- des **charges financières** : 1.4 M€ correspondant aux intérêts de la dette.

4 - L'encours et l'annuité de la dette

L'encours de dette du budget eau s'élève au 31/12/2017 à 37.4 M€ (37 441 564 €).

L'annuité de la dette représente 4 M€ :

- en dépenses de fonctionnement les intérêts de la dette 1.4 M€
- en dépenses d'investissement le remboursement du capital 2.6 M€

5 - Les recettes réelles d'investissement 4.35 M€

Les recettes réelles d'investissement sont constituées :

- de l'affectation des résultats de fonctionnement pour 2.62 M€,
- du FCTVA 0.27 M€,
- de versement de subventions pour 0.26 M€,
- et du **financement par emprunt nouveau** des travaux pour 1.2 M€

3.16 M€ de recettes d'investissement sont reportés sur 2018 et correspondent pour 1.26 M€ aux subventions, 1.3 M€ aux emprunts et 0.60 M€ au FCTVA non versé.

6 - Les dépenses réelles d'investissement 9.3 M€

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées :

- du remboursement en capital de la dette pour 2.6 M€,
- et des dépenses d'équipement d'un total de 6.7 M€ répartis comme suit :
 - 4.4 M€, relatifs aux barrages avec principalement les travaux du barrage du Pas de Riot (3.9M€), la vidange du barrage du Couzon (0.1M€), le changement de la conduite forcée eau brute du Bd Fayol à Firminy pour l'ex Syndicat des Barrages (0.28 M€).
 - 2 M€ concernant des travaux sur réseaux d'eau notamment :
 - sur le Territoire Ondaine : **Firminy 190 K€** (bd Fayol, Martin Bernard, Eternité et Molières-Noyer), **St Paul en cornillon 60 K€** (Montée du Fumant), **Roche la Molière 260 K€** (rue Gambetta et Mermoz), **Fraisses 30 K€** (rue de la Gare, Jules Ferry, Montessus)
 - sur le Territoire Plaine : **La Fouillouse 20 K€** (Basse Rive), **Andrézieux 20 K€** (impasse Treyve, rue Ampère et Branly), **Saint Bonnet les Oules 70 K€** (Esplanade Bourg),
 - sur le Territoire Furan : **Villars 15 K€** (Villefosse), **La Talaudière 130 K€** (rue Curie Pasteur et Montcel), **Saint Genest Lerpt 77 K€** (place Carnot), **l'Etrat 40 K€** (Rd 11) , **Saint Jean Bonnefonds 99 K€** (rue du Belvédère et Bruget), **Sorbiers 100 K€** (impasse des Sequoias, le Coteau)
 - sur le Territoire Gier : divers rue sur le périmètre de l'ex syndicat **Saint chamond l'Horme 468 K€**, **Chateauneuf 30 K€** (rue J Bonnel), **Saint Paul en Jarez 50 K€** (Lot Les Coteaux et Ecluse), **Saint Martin la Plaine 150 K€** (ZI Beaulieu, La Chevalière) **Sainte Croix en Jarez 40 K€** (Le Cognet), **Chagnon 22 K€** (Les Echèdes).
 - et 0.24 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

2.48 M€ de dépenses d'investissement sont reportés sur 2018 dont 1 M€ pour la suite des travaux au barrage du Pas de Riot.

VII - L'EXECUTION 2017 DU BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP),

Les réalisations 2017 s'établissent à :

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		1 317 041 €	Total Recettes (réelles + ordre)		1 411 961 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>1 144 744 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>1 383 628 €</u>
Charges d'exploitation		875 942 €	Usagers parkings		945 886 €
Charges exceptionnelles		263 068 €	Autres recettes		195 741 €
Intérêts		5 734 €	Recettes exceptionnelles		242 001 €
Opérations d'ordre		172 297 €	Opérations d'ordre		28 333 €
			Résultat reporté		403 421 €
		498 341 €	Résultat de clôture de fonctionnement		

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		229 347 €	Total Recettes (réelles + ordre)		405 716 €
<u>Dépenses réelles :</u>		<u>201 014 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>		<u>233 419 €</u>
Capital de la dette		42 266 €	Emprunts		0 €
Equipement		158 748 €	Subventions, divers		0 €
Ordre entre sections		28 333 €	Affectation du résultat n-1		233 419 €
Résultat reporté		-95 499.35 €	Ordre entre sections		172 297 €
		80 870 €	Résultat d'investissement		
RESTES A REALISER		134 023 €	RESTES A REALISER		0 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		- 134 023			
SOLDE DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT		- 53 153			
		445 188 €	EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		

Section de fonctionnement :

Sur les dépenses, d'un total de **1.32 M€**, on peut souligner en particulier :

- 320 678 € de frais de maintenance des équipements (dont 71 306 € de rattachements)
- 213 169 € de remboursement de frais généraux (frais de structures, ingénierie, assurances)
- 69 751 € de remboursements des charges de copropriété de Mont Pilat
- 266 626 € de taxes foncières
- 258 177 € de subvention exceptionnelle au délégataire des parkings du Palais de Justice, de Chavanelle et de l'Hôtel de Ville à Saint-Etienne
- 5 734 € au titre des intérêts de la dette
- 3 936 € de frais bancaires
- 4 890 € de régularisations
- 172 297 € de dotation aux amortissements.

Sur les **recettes** qui s'élèvent à **1.41 M€**, on peut noter :

- 945 886 € de recettes des usagers des parkings (dont 91 743 € de rattachements)
- 18 137 € de RODP par les délégataires
- 56 560 € de reversement de recettes des délégataires
- 15 150 € au titre des frais de contrôle des délégataires
- 110 061 € de remboursement de la taxe foncière par un délégataire
- 215 479 € de subvention d'équilibre par le budget principal
- 28 333 € au titre de l'amortissement des transferts des subventions

*Le résultat de fonctionnement de l'exercice est ainsi de **94 920 €** auxquels il convient de rajouter le montant de l'excédent 2016 soit **403 421 €** *.*

*Le résultat de clôture de fonctionnement est donc de **498 341 €**.*

**Pour rappel l'excédent 2016 provient d'une subvention exceptionnelle du budget principal suite à une minoration du prélèvement sur AC de la Ville de Saint-Etienne de 618 675 € afin de financer les travaux des parkings des Ursules et du Clapier. En intégrant les reports il reste 103 432 € de travaux possibles.*

Section d'investissement :

Pour les dépenses d'un total de **229 347 €**:

- 158 748 € concernent des travaux dont 96 200 € pour le parking du Clapier.
- 28 333 € au titre de l'amortissement des transferts des subventions
- 42 267 € ont été consacrés au remboursement du capital de la dette. Il s'agit de remboursements à la commune d'origine. Ce montant comprend 2 annuités, en effet l'année 2016 n'avait pas été payée.

Les reports concernent des travaux d'équipement du parking des Ursules pour 134 024 €

Les recettes s'élèvent à **405 716 €** et sont constituées par

- l'amortissement des immobilisations pour 172 297 €
- l'affectation du résultat 2016 soit 233 419 €

*Le résultat d'investissement de l'exercice est de **176 369 €** auquel il faut retrancher le déficit reporté de 2016, soit **95 499 €** et le solde des reports de **134 023 €**. Le résultat de clôture de l'investissement est donc de **- 53 153 €**.*

Ce déficit pourra donc être financé par l'excédent de fonctionnement

VIII - L'EXECUTION 2017 DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget retrace au cours de l'année l'activité des 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Les réalisations de l'exercice 2017 représentent :

- 1.11 M€ en dépenses et 2.48 M€ en recettes pour la section de fonctionnement,
- 1.3 M€ en dépenses et 1.6 M€ en recettes concernant la section d'investissement (hors restes à réaliser à reporter en 2017 dont le solde positif est égal à 360 K€).

LES REALISATIONS 2017 DU BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	1 108 149 €		2 477 629 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>873 826 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>2 410 548 €</u>
Dépenses d'exploitation	529 858 €	Produits d'exploitation (redevances location de compteurs,...)	388 182 €
Charges exceptionnelles	0 €	Redevances versées	1 454 401 €
Intérêts	343 968 €	Recettes exceptionnelles	567 965 €
Opérations d'ordre	234 323 €	Opérations d'ordre	67 081 €
Résultat de clôture de fonctionnement :	1 768 378 €	Résultat reporté	398 898 €

INVESTISSEMENT

Total Dépenses (réelles + ordre)		Total Recettes (réelles + ordre)	
	1 298 118 €		1 598 776 €
<u>Dépenses réelles :</u>	<u>1 231 037 €</u>	<u>Recettes réelles :</u>	<u>1 364 453 €</u>
Capital de la dette	572 917 €	Emprunts	0 €
Etudes - travaux	658 120 €	Subventions, divers	0 €
Opérations d'ordre	67 081 €	Affectation	1 364 453 €
Résultat reporté	256 831 €	Opérations d'ordre	234 323 €
	43 827 €	Solde investissement	
Restes à réaliser	200 678 €	Restes à réaliser	560 963 €
	360 285 €	Solde des RàR	
Solde de clôture d'investissement (RàR compris) :	404 112 €		
Excédent global de clôture (RàR compris) :	2 172 490 €		

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 410 K€ et sont constituées essentiellement :

- du produit des ventes de chaleur 388 K€.
- de la redevance des délégataires 1 454 K€ dont 326 K€ rattachés.
- de subventions d'exploitation 70 K€
- de certificat d'énergie 497 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 873 K€ elles sont constituées notamment

- de l'ensemble des charges à caractère général 295 K€ liées à la gestion du service essentiellement pour les collectivités en régie telles que achats d'énergie, fournitures, maintenance, entretien des chaufferies, taxe foncière.
- des remboursements de frais aux communes 90 K€ correspondant aux conventions de gestion de coopération.
- du remboursement au budget principal de SEM des coûts du personnel et des frais généraux 144 K€.
- des charges financières : 344 K€ correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 364 K€ représente :

- l'affectation des résultats de fonctionnement pour 1 364 K€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1 231 K€ se décomposent en :

- Remboursement de capital 573 K€
- Dépenses d'équipement d'un total de 658 K€ dont 610 K€ de remboursement à Firminy dans le cadre de la convention de gestion provisoire représentant les travaux de leur station.

**RAPPORT SUR LA DETTE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF**

**INFORMATIONS SUR LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT
RECOURS A L'EMPRUNT ET OPERATIONS DE COUVERTURE DE TAUX POUR L'ANNEE 2017**

Ce rapport dresse un état des lieux de la dette au 31/12/2017 et une information sur le détail de la dette structurée, et les moyens mis en œuvre pour sécuriser ces encours.

SOMMAIRE :

I – Etat des lieux de la dette

- 1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2017
- 2 – Opérations réalisées en 2017
- 3 – Focus sur la dette par budget

II – Dette structurée

- 1 – Taux moyen et gains de swap
- 2 – Risque selon la charte Gissler
- 3 – Détail des opérations complexes
- 4 – Actions engagées

I – Etat des lieux au 31/12/2017

Au 31/12/2017, l'encours de dette consolidé s'élève à 540,74 M€ dont 2,03 M€ relative à la dette transférée en 2017. La durée résiduelle moyenne¹ est de 15 ans et 8 mois.

1 – Encours et structure de la dette au 31/12/2017

1.1 - Répartition par budget :

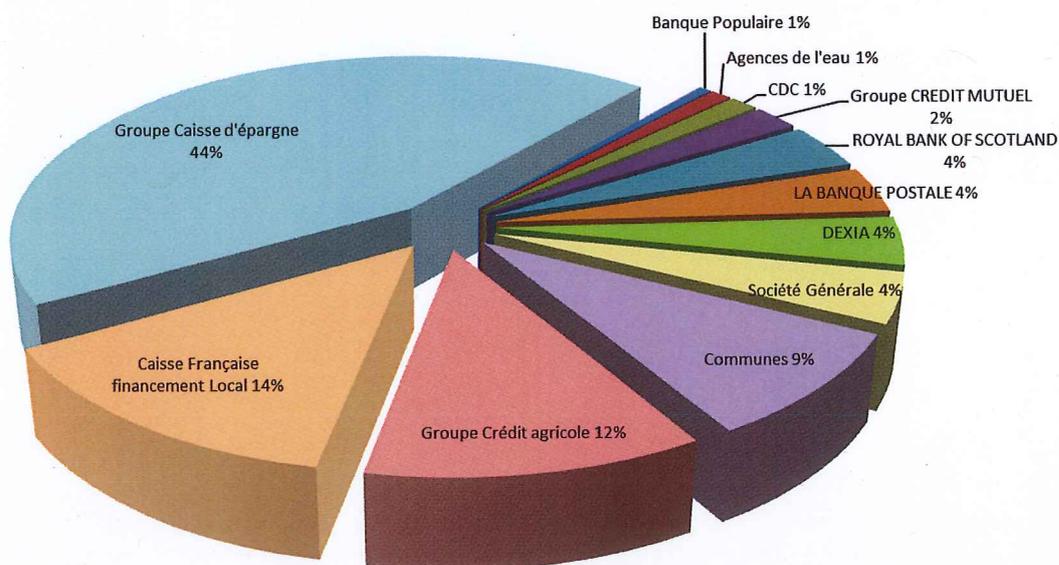
L'encours de dette au 31/12/2017 s'établit à 540,74 M€ dont :

- o 536,28 M€ de dette à périmètre constant,
- o 4,46 M€ de dette transférée par les communes en 2017, répartie sur 3 budgets :
 - Budget Principal (essentiellement le THD et la Voirie de Rozier) : 2,03 M€
 - Budget Eau : 0,24 M€
 - Budget Assainissement : 2,10 M€
 - Budget parcs et stationnements : 0,093 M€

BUDGETS	ENCOURS au 1/01/2017	Transferts de dette au 01/01/2017	Prévisions Nouveaux emprunts 2017	Amortissements 2017	Encours au 31/12/2017	
					En euros	En %
Budget Principal	361 150 749.85	2 458 294.29	8 500 000.00	24 007 735.52	348 101 308.62	64.38%
→ dont Opérations générales	267 800 381.40		8 500 000.00	13 939 555.59	262 360 825.81	48.52%
→ dont transfert Voirie 2011	1 680 157.80			662 277.49	1 017 880.31	0.19%
→ dont régul transfert Voirie 2016*	50 987 100.37	1 713 925.43		6 854 009.71	45 847 016.09	8.48%
→ dont transfert Voirie+THD SDCI 2017		744 368.86		33 785.00	710 583.86	0.13%
→ dont Transf.pépinières ent./véhicules	563 039.00			54 473.00	508 566.00	0.09%
→ dont Bat.Eco	34 892 829.24			2 185 686.47	32 707 142.77	6.05%
→ dont Molina	5 227 242.04			277 948.26	4 949 293.78	0.92%
Zones industrielles	2 830 829.39			371 146.20	2 459 683.19	0.45%
Transports Urbains	75 815 823.85		23 000 000.00	5 016 853.27	93 798 970.58	17.35%
Sous total Budget principal+ZI+TPU	439 797 403.09	2 458 294.29	31 500 000.00	29 395 735.00	444 359 962.39	82.18%
Assainissement régie directe	25 891 885.88	2 284 277.37	3 300 000.00	1 965 191.02	29 510 972.23	5.46%
Assainissement gestion déléguée	21 172 420.37			2 031 735.92	19 140 684.45	3.54%
Sous-Total Assainissement	47 064 306.25	2 284 277.37	3 300 000.00	3 996 926.94	48 651 656.68	9.00%
Eau	38 597 552.66	270 512.75	1 200 000.00	2 626 501.41	37 441 564.00	6.92%
Parcs et stationnement		135 781.50		42 266.50	93 515.00	0.02%
Réseau de Chaleur	10 764 443.93			572 916.83	10 191 527.10	1.88%
Sous-Total BA	49 361 996.59	406 294.25	1 200 000.00	3 241 684.74	47 726 606.10	8.83%
TOTAL GENERAL	536 223 705.93	5 148 865.91	36 000 000.00	36 634 346.68	540 738 225.17	100.00%

1.2 - Structure de la dette au 31/12/2017 :

↳ Répartition de la dette propre par prêteurs :

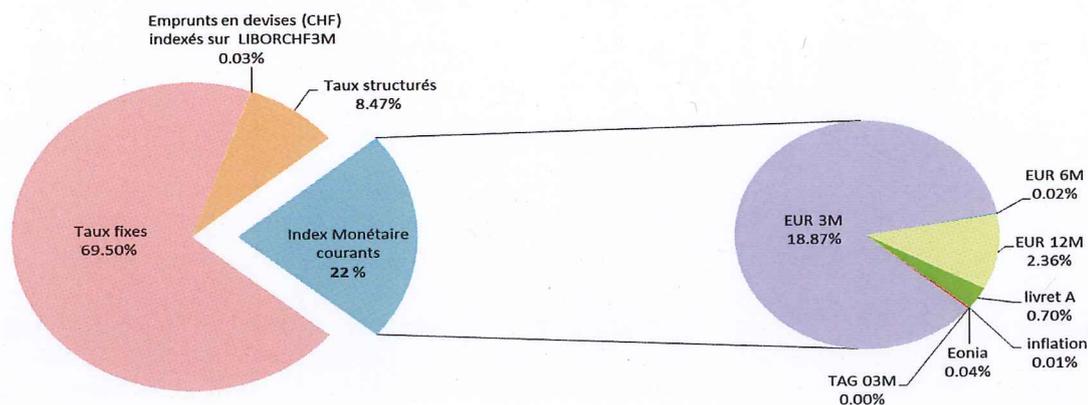


↳ Répartition de la dette propre par type de taux (avant swap) :

Type de taux	Encours dette au 31/12/2017 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2017
Taux fixes	398 752 260.38	73.74%	3.39%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	398 025 516.13	73.61%	3.39%
dont taux fixe sur une durée partielle puis indexé sur euribor	726 744.25	0.13%	2.79%
Index monétaires courants	140 077 634.77	25.90%	0.92%
dont Eonia	217 192.92	0.04%	0.00%
dont TAG 03M	9 104.50	0.00%	0.14%
dont EUR 3M	123 135 292.00	22.77%	0.91%
dont EUR 6M	134 200.00	0.02%	0.00%
dont EUR 12M	12 739 777.39	2.36%	0.83%
dont livret A	3 771 580.15	0.70%	1.60%
dont inflation	70 487.81	0.01%	2.02%
Taux à risque (6 contrats)	1 908 330.02	0.35%	3.56%
Emprunts en devises (CHF) Indexés sur LIBORCHF3M (2 contrats)	150 790.97	0.03%	0.00%
Taux structurés (4 contrats)	1 757 539.05	0.33%	3.87%
dont TF avec barrière désactivante simple (2 contrats)	926 606.44	0.17%	4.23%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier (2 contrats)	830 932.61	0.15%	3.48%
Dette totale	540 738 225.17	100.00%	2.70%

↳ Exposition finale, dette y compris swaps :

Type de taux (en exposition finale)	Encours dette au 31/12/2017 (en euros)	Encours dette (%)	Taux moyen 2017
Taux fixes	375 826 408.11	69.50%	3.29%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	375 099 663.86	69.37%	3.34%
dont taux fixes sur 5 ou 7 ans puis indexé sur Euribor (1 contrat)	726 744.25	0.13%	2.75%
Index monétaires courants	118 966 523.71	22.00%	1.08%
Eonia	217 192.92	0.04%	0.00%
TAG 03M	9 104.50	0.00%	0.14%
EUR 3M	102 024 180.94	18.87%	1.10%
EUR 6M	134 200.00	0.02%	0.00%
EUR 12M	12 739 777.39	2.36%	0.83%
livret A	3 771 580.15	0.70%	1.60%
inflation	70 487.81	0.01%	2.02%
Taux à risque	45 945 293.35	8.50%	4.79%
Emprunts en devises (CHF) indexés sur le LIBORCHF3M	150 790.97	0.03%	0.00%
Taux structurés	45 794 502.38	8.47%	4.81%
dont TF avec barrière désactivante simple (3 contrats)	926 606.44	0.17%	4.23%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	830 932.61	0.15%	3.48%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	14 403 125.17	2.66%	4.68%
dont taux fixe suivi d'un taux indexé sur la pente	29 633 838.16	5.48%	4.93%
Dette totale	540 738 225.17	100.00%	2.93%



En 2017, la part de Taux Fixes a augmenté avec la réalisation d'emprunts LBP et CA (36M€ sur taux fixe), les niveaux de taux fixes ayant fortement baissé. Elle est de 69,5 % contre 67,8 % en 2016.

2 – Opérations réalisées en 2017

L'encours de dette au 31/12/2017 s'élève à 540 738 225 €. Ce montant tient compte de la dette transférée liée à l'extension des compétences et des emprunts nouveaux mobilisés en 2017.

En 2017, Saint-Etienne Métropole a mobilisé des emprunts pour 36 M€ (dont 17 M€ de reports de 2016) et reporté 16 M€ sur 2018, les montants ont été répartis par budget de la manière suivante :

Budgets	Total Voté	Réalisé (mobilisé en 2017)	Reports sur 2018
Principal	13 104 100	8 500 000	3 407 000
Transports	40 580 448	23 000 000	11 000 000
Assainissement Collectif	4 069 486	3 300 000	200 000
Eau	2 979 177	1 200 000	1 300 000
Réseaux de Chaleur	348 147		93 000
Total	61 081 359	36 000 000	16 000 000

Nouveaux financements 2017 (19 M€)

➤ **Emprunt La Banque Postale versé en 2017 : 19 M€**

Cet emprunt a été souscrit le 11/12/2017 auprès de la Banque Postale. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Montant versé le 29/12/2017 : 19 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Amortissement annuel progressif
- Taux fixe = 1,30 %
- Typologie Gissler : 1A

Financements 2017 reportés sur 2018 (16 M€)

➤ **Emprunts La banque Postale : 6 M€**

- Phase de mobilisation jusqu'au 30/04/2018
- Phase amortissement : durée de 20 ans du 30/04/2018 au 01/05/2038 (amortissement progressif)
- Taux fixe = 1,37 %
- Typologie Gissler : 1A

➤ **Emprunt Société Générale : 10 M€**

- Phase de mobilisation jusqu'au 01/08/2017 avec commission de non-utilisation de 0,10 %
- Phase amortissement : durée de 20 ans du 01/08/2017 au 01/08/2037 (amortissement progressif)
- Taux fixe = 1,55 %
- Typologie Gissler : 1A

3 – Focus sur la structure de la dette par budget (après Swaps)

Structure du budget principal

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	208 062 710.71	59.77%	6 680 697.66	3.12%
Index monétaires courants	96 001 634.58	27.58%	1 073 245.16	1.08%
EUR 3M	85 816 911.25	24.65%	982 174.62	1.10%
EUR 12M	10 184 723.33	2.93%	91 070.54	0.86%
Taux à risque	44 036 963.33	12.65%	2 226 556.02	4.85%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la devise	14 403 125.17	4.14%	701 800.71	4.68%
dont TF suivi d'un taux indexé sur la pente	29 633 838.16	8.51%	1 524 755.31	4.93%
Dette totale	348 101 308.62	100.00%	9 980 498.84	2.78%

Structure du budget Transports

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	87 449 271.64	93.23%	2 788 055.44	3.51%
Index monétaires courants	6 349 698.93	6.77%	63 023.24	0.95%
EUR 3M	4 999 412.53	5.33%	52 149.15	1.00%
EUR 6M	134 200.00	0.14%	0.00	0.00%
EUR 12M	1 216 086.40	1.30%	10 874.09	0.86%
Dette totale	93 798 970.57	100.00%	2 851 078.68	4.46%

Structure du budget Zones industrielles

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	2 459 683.19	100.00%	75 491.39	2.81%

Structure du budget Assainissement collectif

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	36 028 966.07	74.05%	1 144 710.17	3.18%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	35 302 221.82	72.56%	1 123 844.04	3.19%
dont taux fixes sur 5 ou 7 ans puis indexé sur Euribor (1 contrat)	726 744.25	1.49%	20 866.13	2.75%
Index monétaires courants	10 714 360.59	22.02%	118 942.48	1.13%
EUR 3M	9 727 712.72	19.99%	110 980.60	1.17%
EUR 6M		0.00%		
EUR 12M	986 647.87	2.03%	7 961.88	0.77%
Taux à risque	1 908 330.02	3.92%	71 369.15	3.56%
Emprunts en devises (CHF) indexés sur le LIBORCHF3M	150 790.97	0.31%	0.00	0.00%
Taux structurés	1 757 539.05	3.61%	71 369.15	3.87%
dont TF avec barrière désactivante simple	926 606.44	1.90%	41 419.73	4.23%
dont TF avec barrière désactivante avec effet de levier	830 932.61	1.71%	29 949.42	3.48%
Dette totale	48 651 656.68	100.00%	1 335 021.80	2.75%

Structure du budget Eau

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	33 362 519.88	89.11%	1 336 467.78	3.90%
dont taux fixes sur toute la durée du contrat	33 362 519.88	89.11%	1 336 467.78	3.90%
Index monétaires courants	4 079 044.12	10.89%	48 040.55	1.12%
Eonia	217 192.92	0.58%	0.00	0.00%
TAG 03M	9 104.50	0.02%	15.87	0.14%
EUR 3M	1 480 144.44	3.95%	9 866.30	0.62%
EUR 12M	352 319.79	0.94%	181.54	0.05%
livret A	1 949 794.66	5.21%	36 492.59	1.82%
inflation	70 487.81	0.19%	1 484.25	2.02%
Dette totale	37 441 564.00	100.00%	1 384 508.33	3.59%

Structure du budget Parcs et Stationnements

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	93 515.00	100.00%	5 734.13	12.10%

Structure du budget Réseaux de chaleur

Type de taux (en exposition finale)	encours dette au 31/12/2017 (en euros)	encours dette (%)	INTERETS COURUS	Taux moyen 2017
Taux fixes	8 369 741.61	82.12%	318 203.31	3.65%
Index monétaires courants	1 821 785.49	17.88%	25 764.91	1.36%
livret A	1 821 785.49	17.88%	25 764.91	1.36%
Dettes totale	10 191 527.10	100.00%	343 968.22	3.24%

II – Dette structurée

Au 31/12/2017, la dette avec un risque de taux s'élève à 45 945 293 € (contre 74 503 729 € fin 2014).

Elle se répartit de la façon suivante :

- Dette Saint-Etienne Métropole : 44 036 963 € (4 contrats de swap, avec un risque fort)
- Dette assainissement : 1 908 330 € (7 emprunts dont 2 libellés en Franc suisse, avec un risque faible)

Les produits structurés ont permis de réaliser des gains d'environ 10,5 M€ pendant les phases bonifiées et non exposées, mais ces produits comportent de forts risques notamment les 4 contrats de swaps souscrits auprès de Natixis. Ces swaps ont pu être sécurisés pour la période de 2018 à 2023.

1 – Taux moyen et gains de swap tous budgets confondus

• Taux moyen tous budgets confondus

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux moyen ³ hors swap	4,11%	4,04%	2,15%	2,13%	2,78%	2,95%	2,89%	2,98%	2,79%	2,87%	2,70%
Taux moyen ³ avec swap	2,20 %	3,05 %	1,50%	1,58 %	2,56%	3,19%	3,13%	3,19%	3,03%	3,10%	2,93%

A noter que depuis mai 2015, l'Euribor 3 mois est négatif (il vaut -0,329 % fin 2017). Ainsi, les taux révisables appliquées sont faibles voir nuls pour certains contrats dont les marges sont très basses. En 2017, le taux moyen des révisables a été abaissé à 1,08 % contre 1,35 % en 2016.

Malgré une part importante de taux fixe dans la dette (soit 70,7% en 2017) Le taux moyen de la dette a diminué en 2017 (2.93%) car le taux moyen des taux fixe a aussi diminué : avec un taux moyen des taux fixe de 3.31% en 2017 contre 3,48 % en 2016.

• Flux de Swap (versés ou reçus) :

BUDGETS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Principal	145 253	343 099	1 203 808	809 296	1 065 498	1 029 415	827 341	229 321	215 021	-930 333	-1 107 325	-1 273 664	-1 222 414	2 607 980
Bat. Eco-> Bpal	246 931	102 499	181 530	180 196	173 532	167 377	162 790	-29 171	-26 432	-16 500	-15 786	-13 817	-14 983	1 113 951
Molina-> Bpal	43 576	18 088	32 035	31 799	30 623	29 537	28 728	-5 148	-4 664	-2 912	-2 786	-2 438	-2 644	193 794
Transport	316 067	646 967	1 504 083	1 054 950	712 462	436 947	242 594	-1 164 970	-1 243 274					2 505 826
Siotas	-184 489	-110 489	-23 737	962	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-317 753
TOTAL	567 338	1 000 164	2 897 719	2 077 203	1 982 115	1 663 276	1 261 453	-969 968	-1 059 349	-949 745	-1 110 111	-1 289 920	-1 240 042	4 830 133

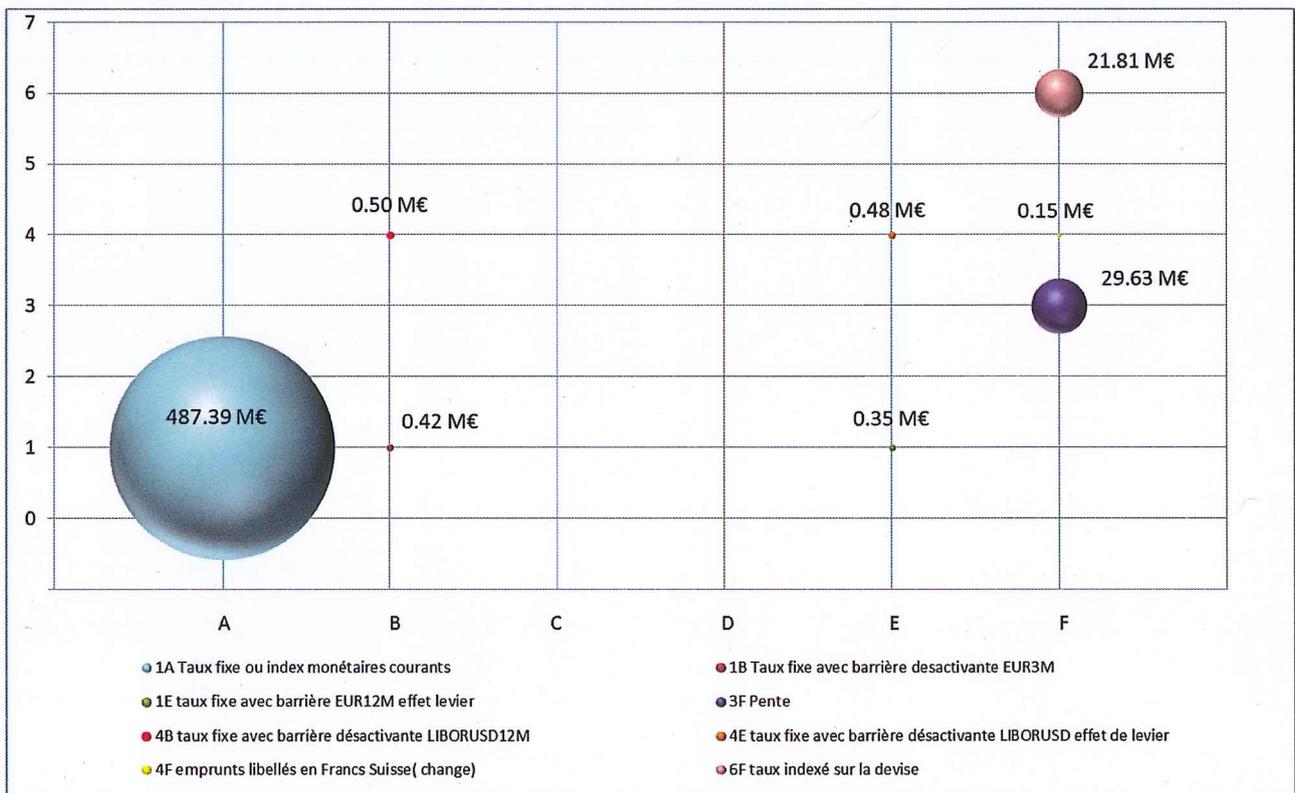
* En 2014, les swaps des transports ont été basculés sur le Budget Principal

2 – Risque de la dette selon la charte Gissler

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt
- la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F ou 6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.



Classification des risques selon la charte Gissler et la circulaire du 25/06/2010 :

Risque d'indice :

- 1 : indices zones Euro
- 2 : indices inflation française zone Euro ou écarts entre ces indices
- 3 : écarts d'indices zone Euro
- 4 : indices hors zone Euro.
- 5 : écart d'indice hors zone Euro
- 6 : indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change.)

Risque de structure :

- A : échange de taux contre variable ou fixe
- B : barrière simple sans effet de levier
- C : option d'échange (swaption)
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 si capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : structurés non autorisés par la charte (cumulatif, multiplicateur >5...)

3 – Détail des opérations complexes :

3.1 – Contrats d'emprunts structurés

Description	ENCOURS 31/12/2017	TAUX PAYE (taux actuel)	Charte Gissler	Observations Risque
Prêt Dexia n° 106003 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	156 234 CHF ⇒ 96 542€ (EUR/CHF à l'origine=1,6183)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/04/2032 : Taux= LIBORCHF3M + 0,35 % ⇒ Au 31/12/2017, le LIBORCHF3M vaut – 0,522 %, le taux serait alors flooré à 0 % Or Avec 1 EUR/CHF*=1,17 ; la perte de change sur l'amortissement du 1/01/2018 serait de 579,56 € pour un trimestre, soit un coût final de 2.40 % de l'encours.	4F	Risque sur le change mais possibilité de remboursement anticipé sans indemnité mais avec perte sur change. Au 31/12 cette perte serait de 56 269 € avec EUR/CHF=1,17
Prêt Dexia n° 106004 Assainiss. Régie directe La Grand- Croix	79 334 CHF ⇒ 54 249 € (EUR/CHF à l'origine= 1,4624)	Durée : Du 01/01/2011 au 01/10/2022 : Taux= LIBORCHF3M + 0,45 % ⇒ Au 31/12/2017, le LIBORCHF3M vaut – 0,522 %, le taux serait alors flooré à 0 % Or Avec 1 EUR/CHF*=1,17 ; la perte de change sur l'amortissement du 1/01/2018 serait de 718,31 € pour un trimestre, soit un coût final de 5.30% de l'encours.	4F	Risque sur le change possibilité de remboursement anticipé mais avec une indemnité de 3 % du capital remboursé (soit: 2 832 CHF) et une perte de change. Au 31/12 cette perte serait de 28 246 € avec EUR/CHF=1,17
Prêt CE n° 105001 Assainiss. Gestion déléguée Chateaufort	480 086 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/04/2038 : - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 2,93 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux= 2,93% + 5 x (LIBORUSD12M – 6,20%) ⇒ Au 31/12/2017, le LIBORUSD12M vaut 2,106 %, le taux payé est de 2,93 %	4E	Aujourd'hui barrière éloignée mais les taux américains sont très volatiles. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie au 31/12/2017 = 128 622 €
Prêt Dexia n° 137001 Assainiss. Régie directe Talaudière	350 847 €	Durée : Du 01/01/2011 au 01/11/2035 : • 1 ^{ère} phase jusqu'en 2027 : - si EUR12M < 6% : TF= 4,18 % - si EUR12M > 6% : Taux = 4.18 % + 5 x (EUR12M – 6%) • 2 ^{ème} phase jusqu'en 2035 : TF = 4,18 % ⇒ Au 31/12/2017, l'EURIBOR 12M vaut -0,188 %, le taux payé est de 4,18 %	1E	Aujourd'hui barrière éloignée. Effet de levier si désactivation de la barrière Coût de sortie au 31/12/2017 = 120 976 €
Prêt CE n° 130006 Assainiss. Régie Directe St-Jean- Bfds	504 974 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/12/2030 - si LIBORUSD12M < 6,20 % : TF= 3,98 % - si LIBORUSD12M > 6,20 % : taux = LIBORUSD12M ⇒ Au 31/12/2017, le LIBORUSD12M vaut 2.084 %, le taux payé est de 3,98 %	4B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2017 = 121 886 €
Prêt CE n° 140006 Assainiss. Régie directe Talaudière	243 974 €	Durée : Du 01/01/2011 au 05/01/2028 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,48 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2017, L'EURIBOR3M vaut – 0.329 %, le taux payé est de 4,48 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2017 = 56 579 €
Prêt CE n° 140010 Assainiss. Régie directe Talaudière	177 659 €	Durée : Du 01/01/2011 au 25/02/2023 - si EUR3M < 5,50 % : TF= 4,26 % - si EUR3M > 5,50 % : taux = EUR3M ⇒ Au 31/12/2017, L'EURIBOR3M vaut -0,329 %, le taux payé est de 4,26 %	1B	Aujourd'hui barrière éloignée. Taux équivalent soit à un taux fixe soit à un taux révisable ⇒ risque faible Coût de sortie au 31/12/2017= 21 747 €
TOTAL	1 908 330 €			

Pour les emprunts 106003 et 106004 libellés en Francs Suisse : un cours EUR/CHF=1,17 signifie qu'1 Franc Suisse s'échange contre 1.17 euros. La perte de change correspond à l'écart entre le change d'origine de l'emprunt et le change actuel.

3.2 – Contrat de swap

EMPRUNTS ADOSES		OPERATIONS DE SWAP MIS EN PLACE			
Description	ENCOURS 31/12/2017	TAUX RECU	TAUX PAYE (taux actuel)	Coût de sortie	Charte Gissler
Prêt Dexia n° 58 Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe de 4,42 %	8 653 125 €	TF=4,42%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/07 au 01/04/2037 SEM paye : • du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % • du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % • du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % • du 01/10/2018 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,43 - sinon taux = 2% + 76,5 % x $\frac{(1,6262 - \text{EUR/CHF})}{\text{EUR/CHF}}$	25 063 348 € valorisation au 31/12/2017	6F
			⇒ Au 31/12/2017, l'EUR/CHF = 1,17 la formule donnerait un taux de 31.82%		
Prêt Dexia n° 41 Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 4,41 %	5 750 000€	TF=4,41%	Swap Natixis : Durée : du 01/01/06 au 01/01/2035 SEM paye : • du 01/01/2007 au 01/10/2011 : taux = 2 % • du 01/10/2011 au 01/10/2013 : taux = 4,85 % • du 01/10/2013 au 01/10/2018 : taux = 4,70 % • du 01/10/2018 au 1/04/2037 : - 2 % tant que EUR/CHF* ≥ 1,44 - sinon taux = 2% + 80% x $\frac{(1,6267 - \text{EUR/CHF})}{\text{EUR/CHF}}$	15 018 695 € valorisation au 31/12/2017	6F
			⇒ Au 31/12/2017, l'EUR/CHF = 1,17 la formule donnerait un taux de 33.23%		
Prêt Société Générale n° 47 Adossement d'origine : 15 M€ taux fixe 3,68 %	8 522 727€	TF=3,68%	Swap Natixis : Durée : du 23/06/06 au 23/06/2030 SEM paye : • du 23/6/06 au 23/6/08 : 0 % • du 23/6/08 au 23/9/11 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% • du 23/9/11 au 23/9/13 : taux = 4,85 % • du 23/9/2013 au 23/9/2018 : taux = 4,70 % • du 23/9/18 au 23/6/30 : 5,28%-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0%	- 334 434 € valorisation au 31/12/2017	3F
			⇒ Au 31/12/17, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1.75 %, la formule de calcul donnerait un taux de 0%		
Prêt RBS n° 49 Adossement d'origine : 30 M€ EUR3M + 0,04 %	21 111 111€	EUR3M + 0,04 %	Swap Natixis : Durée : du 29/06/06 au 29/12/2036 SEM paye : • du 29/6/06 au 29/6/08 : 0 % • du 29/6/08 au 29/9/11 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0% • du 29/9/11 au 29/9/13 : taux = 4,85 % • du 29/9/2013 au 29/9/2018 : taux = 4,70 % • du 29/9/18 au 29/12/36 : 6,24 %-10 x (CMS30ans-CMS1an) avec un floor à 0%	6 771 873 € valorisation au 31/12/2017	3F
			⇒ Au 31/12/17, l'écart de taux entre le 30 ans et 1 an est de 1,75 %, la formule de calcul donnerait un taux de 0%		
TOTAL	44 036 963 €			46 519 482 €	

Les CMS 30 ans ou 1 an (Constant Maturity Swap) sont les taux d'échanges interbancaires in fine maturité 1 an ou 30 ans.

4 – Actions engagées en 2017 :

- En 2017 une nouvelle provision pour risque a été comptabilisée pour 2 M€. fin 2017, la provision budgétaire totale, ainsi constituée depuis 2010, s'élève à 12 000 000 €, plus une provision de 2 048 849 € neutralisée en 2016 (compte 7788).

D'autre part, en application des dispositions du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP), une reprise de provision non budgétaire de 2 790 198 € a été effectuée afin d'ajuster le montant de la provision sur les emprunts complexes en fonction de l'évaluation du risque (cf délibération CC/2017.00410 du 30/11/2017).

Ainsi, le montant de la provision a été porté à 57 097 288 € fin 2017.

- Des négociations avec Natixis ont été engagées depuis 2016 pour sécuriser quatre swaps qui seront en risque à compter d'octobre 2018. Ces renégociations sont réalisées dans le cadre d'un protocole transactionnel signé en 2013.

Fin 2017, un accord avec Natixis est conclu afin de sécuriser ces quatre swaps pour la période de 2018 à 2023. La signature des conditions de cet accord sera effective au plus tard le 12 janvier 2018.

Saint-Etienne Métropole est assisté du cabinet Riskedge pour sécuriser les produits structurés.

QUELQUES DEFINITIONS :

¹ Durée résiduelle : La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

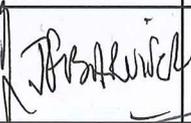
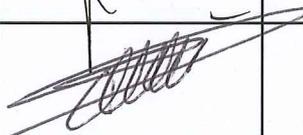
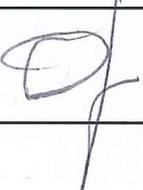
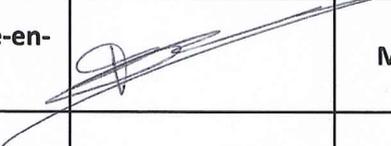
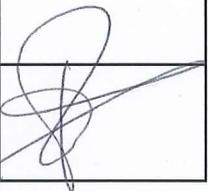
Durée résiduelle moyenne : c'est la moyenne des durées résiduelles de chaque emprunt pondérées par l'encours.

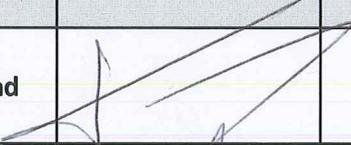
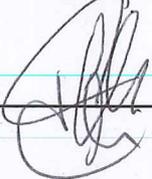
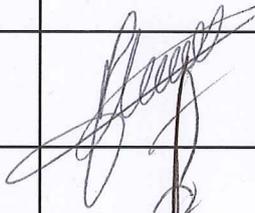
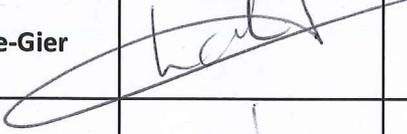
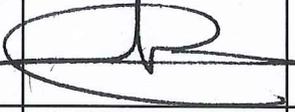
Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des $(Ci \times i)$ / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i -ème année.

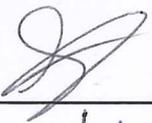
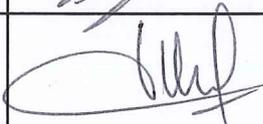
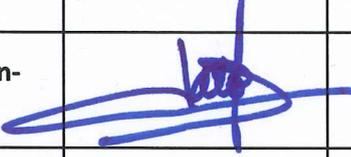
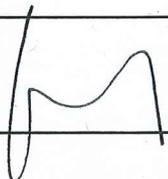
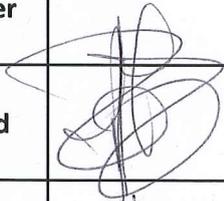
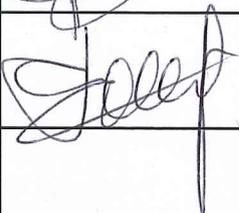
Un emprunt de 20 ans avec un amortissement constant a une durée de vie moyenne de 10 ans. Dès lors que l'amortissement est différé ou progressif la durée de vie moyenne est allongée et le taux fixe est généralement plus cher. La durée de vie moyenne permet d'évaluer rapidement un taux fixe, si la durée de vie moyenne d'un emprunt est de 10 ans alors le taux fixe sans marge cotera l'équivalent du CMS ou de l'OAT 10 ans.

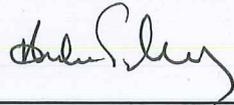
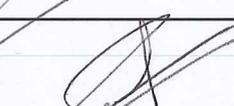
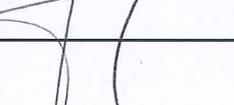
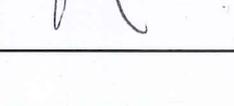
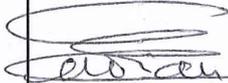
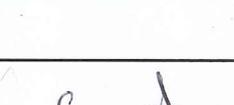
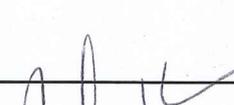
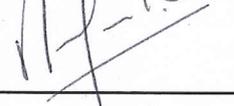
² Taux moyen : le taux moyen de la dette est égal aux montant des intérêts courus de la période divisé par l'encours moyen journalier mobilisé (somme des encours journaliers/ nombre de jours d'utilisation).

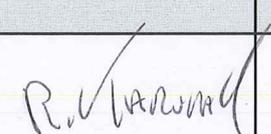
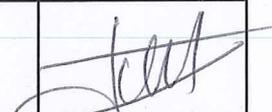
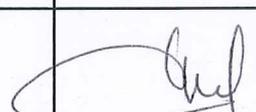
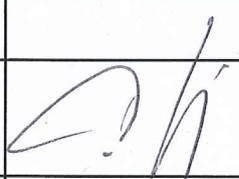
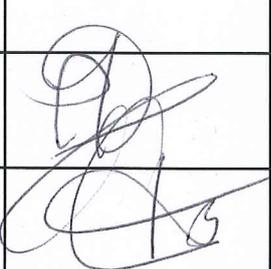
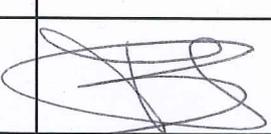
CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 28 JUIN 2018

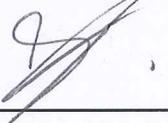
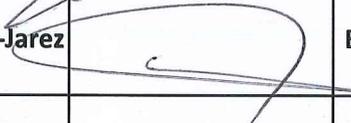
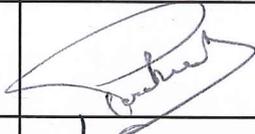
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne			Mme CHASSAUBENÉ	
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne			Gilles ARTIGUES	
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			JODAR	

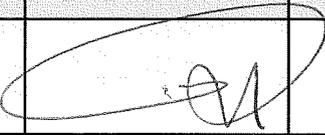
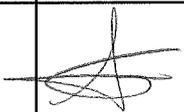
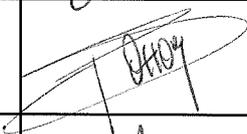
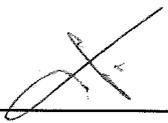
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia	Marie Christine TRIVANT 	
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne			CHAMBE	
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				

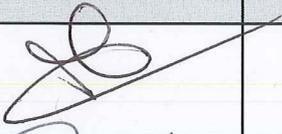
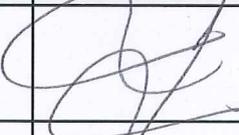
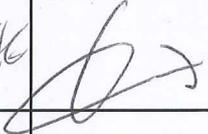
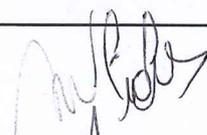
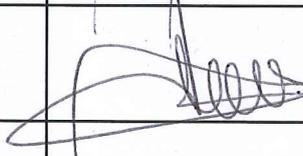
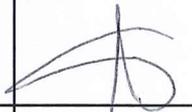
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille	Pouvoir BARRIERE S.A	
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			Mme LABICH	
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière				
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier			REYNARD H.	
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix		MATRICON Nathalie		
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne				
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			BORLON FR	
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne			PERDRIAU	
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf			cornut SN	
LECOQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne			A. FAY. Pouvoir	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			THOMAS Marie - Helene	
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène	SA THÉRESSA	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien	PORCHEROT pouvoir	
OUCHAOUA Djida	Unieux			PAUZE	
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROUX Christine	Villars		Bourin CELLE		
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			SOUGER	
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			NSENACHE	
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			Gustodio Poverin	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne			MASSON. Poverin	